

Rapport administratif Compte rendu financier 2010



Commune de Vandoeuvres



Rapport administratif

Introduction	3	Table des matières
Exécutif communal	4	
Conseil municipal	4	
Commissions du Conseil municipal	5	
Activités du Conseil municipal	6	
Personnel communal	7	
Statistique - Variation de la population	8	
Etat civil	8	
Activités relatives au secteur privé	9	
Activités des Commissions		
Culture et manifestations	10	
Aménagement du territoire et urbanisme	12	
Ecole, sports et loisirs	15	
Routes et mobilité	16	
Bâtiments, feu et sécurité	18	
Environnement et paysage	20	
Aide sociale et humanitaire	22	
Administrative, financière et juridique	23	
Communication et technologies de l'information	25	
Groupements communaux		
Compagnie des Sapeurs-pompiers	25	
Club de bridge	27	
Les Vand' Oeuvriennes	27	
Protection civile – ORPC Seymaz	27	

Compte rendu financier

Fonctionnement	30
Bilans comparés au 31 décembre 2009 et 2010	30
Bouclement des comptes 2010	32
Fortune nette au 31 décembre 2010	33
Compte budgétaire 2010 de fonctionnement	34
Charges par nature	34
Revenus par nature	35
Investissements 2010	36
Rapport du vérificateur aux comptes	37

Informations communales

Contacts utiles	38 - 39
-----------------	---------



Introduction



Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, chères administrées,
chers administrés,

C'est avec plaisir que je vous sou mets le rapport administratif de la commune de Vandœuvres pour l'année 2010.

Conformément aux prescriptions de l'article 48 lit. e) de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ce document, qui est distribué à tous les ménages de Vandœuvres, vous permettra de prendre connaissance des faits importants qui se sont déroulés dans la commune en 2010, ainsi que des comptes de l'année écoulée.

Vous aurez le plaisir de constater qu'une fois encore, et malgré une situation économique difficile, les comptes sont excellents. Ces résultats sont fort réjouissants, mais leur variation considérable d'une année à l'autre nous incite à conserver la prudence et la rigueur que nous avons toujours eues quant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Nous pouvons également nous déclarer très satisfaits des revenus, en légère hausse par rapport à 2009, même si, comme c'est le cas chaque année, ils sont dans une large mesure basés sur des estimations et peuvent être revus à la baisse dans les trois ans qui suivent l'adoption des comptes.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, le 15 octobre 2010, le décès de Monsieur Jean de Haller, président du conseil municipal. Je tiens à lui rendre ici hommage pour son engagement et son enthousiasme, comme conseiller municipal dès juin 2007, dans la gestion des affaires communales, et pour sa loyauté et son amabilité dans ses relations avec ses collègues.

Le 1^{er} juin 2011, ce ne sont pas moins de onze nouveaux conseillers municipaux qui sont entrés en fonction. Je profite de l'occasion qui m'est ici donnée pour exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et ceux qui ont souhaité mettre un terme à leur mandat, et de remercier les nouveaux élus, à qui ce rapport est soumis, d'avoir décidé de consacrer temps et compétences à leur commune !

Comme à l'accoutumée, je profite également de cette page introductive pour adresser mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal pour son engagement sans failles et sa fidélité dans l'accomplissement de ses tâches. Son assiduité au travail et sa connaissance de la commune nous permettent d'assumer nos tâches, de plus en plus nombreuses et complexes, avec enthousiasme et persévérance!

Un grand merci aussi à mes deux adjoints, Gabrielle Gourdou-Labourdette et Emmanuel Foëx, qui ont contribué à la bonne marche de la commune et qui ont participé à la rédaction de ce rapport.

J'espère que la lecture de ce rapport répondra à vos attentes et vous rappelle que l'exécutif se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information ou, tout simplement, pour faire connaissance.

Catherine Kuffer
Maire

Exécutif communal



Emmanuel FOËX
Adjoint
élu depuis 1995
Adjoint depuis 2001



Catherine KUFFER
Maire
élu(e) depuis 1995
Maire depuis 2003



Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE
Adjointe
élu(e) depuis 1994
Adjointe depuis 2003

Bureau du Conseil municipal



Véronique CHRISTE (VA)
Présidente
élu(e) depuis 1999



Jean de HALLER (EC)
Président*
élu depuis 2007



Alexandre MULLER (EC)
Vice-Président
élu depuis 2007



Bernard GRUSON (EC)
Secrétaire
élu depuis 2007

Conseil municipal (par ordre alphabétique)



Justin BENOIT
(VC)
élu depuis 1999



Hervé DESPLAND
(EC)
élu depuis 2007



Christophe IMHOOS
(VA)
élu depuis 1999



Ariane de LISLE-SARASIN
(EC)
élu(e) depuis 2007



Eric PRADERVAND
(VC)
élu depuis 2003



Thierry PRADERVAND
(VA)
élu depuis 1991



Daniel RINALDI
(VC)
élu depuis 1996



Florence SCHMITZ*
(EC)
élu(e) depuis 2010



Michèle STALDER
(EC)
élu(e) depuis 2007



Nicolas TERRIER
(EC)
élu depuis 1999



Jean-Philippe de TOLEDO
(EC)
élu depuis 1991



Cyril de UTHEMANN
(EC)
élu depuis 2010



Gilonne VERMEIL
(EC)
élu(e) depuis 2007



Lorin VOUTAT
(EC)
élu depuis 2007



Viviane de WITT
(EC)
élu(e) depuis 2000

* Cyril de UTHEMANN remplace M. Jean de HALLER, décédé, Florence SCHMITZ remplace Mme Viviane de WITT, démissionnaire

Représentation politique du Conseil municipal au 31 décembre 2010 (17 sièges)

Entente communale (EC) : 11 Vandœuvres-Avance (VA) : 3 Vandœuvres-Convivial (VC) : 3

Commissions permanentes du Conseil municipal

Administrative, financière et juridique

Président : M. Jean-Philippe de TOLEDO (EC)
Vice-président : M. Nicolas TERRIER (EC)
Membres : M. Bernard GRUSON (EC)
M. Christophe IMHOOS (VA)
M. Alexandre MULLER (EC)
M. Daniel RINALDI (VC)
M. Cyril de UTHEMANN (EC)

Aide sociale et humanitaire

Présidente : Mme Ariane de LISLE-SARASIN (EC)
Vice-président : M. Lorin VOUTAT (EC)
Membres : M. Justin BENOIT (VC)
M. Hervé DESPLAND (EC)
M. Christophe IMHOOS (VA)
M. Cyril de UTHEMANN (EC)
Mme Gilonne VERMEIL (EC)

Aménagement du territoire et urbanisme

Président : M. Alexandre MULLER (EC)
Vice-président : M. Cyril de UTHEMANN (EC)
Membres : M. Hervé DESPLAND (EC)
M. Christophe IMHOOS (VA)
M. Daniel RINALDI (VC)
M. Jean-Philippe de TOLEDO (EC)
Mme Gilonne VERMEIL (EC)

Bâtiments, feu et sécurité

Président : M. Hervé DESPLAND (EC)
Vice-président : M. Bernard GRUSON (EC)
Membres : M. Alexandre MULLER (EC)
M. Eric PRADERVAND (VC)
M. Thierry PRADERVAND (VA)
Mme Florence SCHMITZ (EC)
M. Lorin VOUTAT (EC)

Communication et technologies de l'information

Président : M. Lorin VOUTAT (EC)
Vice-président : -
Membres : Mme Véronique CHRISTE (VA)
M. Alexandre MULLER (EC)
M. Daniel RINALDI (VC)
Mme Florence SCHMITZ (EC)

Culture et manifestations

Présidente : Mme Michèle STALDER (EC)
Vice-présidente : Mme Véronique CHRISTE (VA)
Membres : M. Hervé DESPLAND (EC)
Mme Ariane de LISLE-SARASIN (EC)
M. Daniel RINALDI (VC)
Mme Florence SCHMITZ (EC)
M. Nicolas TERRIER (EC)

École, sports et loisirs

Président : M. Nicolas TERRIER (EC)
Vice-présidente : Mme Ariane de LISLE-SARASIN (EC)
Membres : M. Justin BENOIT (VC)
Mme Véronique CHRISTE (VA)
M. Alexandre MULLER (EC)
M. Lorin VOUTAT (EC)

Environnement et paysage

Présidente : Mme Gilonne VERMEIL (EC)
Vice-présidente : Mme Michèle STALDER (EC)
Membres : Mme Ariane de LISLE-SARASIN (EC)
M. Alexandre MULLER (EC)
M. Eric PRADERVAND (VC)
M. Thierry PRADERVAND (VA)
Mme Florence SCHMITZ (EC)

Naturalisations

Présidente : Mme Michèle STALDER (EC)
Vice-président : M. Hervé DESPLAND (EC)
Membres : M. Justin BENOIT (VC)
M. Bernard GRUSON (EC)
M. Thierry PRADERVAND (VA)
M. Lorin VOUTAT (EC)

Routes et mobilité

Président : M. Bernard GRUSON (EC)
Vice-président : M. Alexandre MULLER (EC)
Membres : M. Hervé DESPLAND (EC)
M. Eric PRADERVAND (VC)
M. Thierry PRADERVAND (VA)
M. Cyril de UTHEMANN (EC)
M. Lorin VOUTAT (EC)

Commission spéciale Réclamation (taxe professionnelle)

Membres : M. Justin BENOIT (VC)
M. Jean-Philippe de TOLEDO (EC)
M. Lorin VOUTAT (EC)

Commissions

Nombres de réunions

Administrative, financière et juridique	7
Aide sociale et humanitaire	3
Aménagement du territoire et urbanisme	6
Bâtiments, feu et sécurité	5
Communication et technologies de l'information	3
Culture et manifestations	3
Ecole, sports et loisirs	2
Environnement et paysage	4
Naturalisations	4
Routes et mobilité	4

Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu six séances ordinaires durant l'année 2010, selon le calendrier ci-dessous :

15 février

- ▶ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ▶ Délibérations :
 - ▶ approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir pour l'acquisition d'une bande de terrain de 1'687 m², à détacher de la parcelle N° 2855, file 34, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvre, à l'unanimité ;
 - ▶ approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir pour l'aménagement des chemins de la Cocuaz, du Pré-Moineau, de la Troupe, du Rossignol, des Peutets et de Tattes-Fontaine, et mise en zone 30 km/h, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- ▶ Un dossier de naturalisation traité en huis clos.

10 mai

- ▶ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ▶ Désignation d'un nouveau bureau pour la période de juin 2010 à mai 2011.
- ▶ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ▶ Délibérations :
 - ▶ approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements et du compte de variation de la fortune et du bilan 2009, à l'unanimité ;
 - ▶ approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2009, à l'unanimité ;
 - ▶ approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir pour les travaux de construction du pavillon WC dans le

parc de la mairie, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

- ▶ Un dossier de naturalisation traité en huis clos.

14 juin

- ▶ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ▶ Délibérations :
 - ▶ approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir pour le chemin de la Seymaz, par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention ;
 - ▶ approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir pour l'étude du projet de mise en séparatif des Buclines, de la limite communale jusqu'au chemin du Petit-Pont, par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention ;
 - ▶ approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir pour l'étude du projet de mise en séparatif du chemin de la Blonde, de la fin de la zone 30 au chemin du Dori, par 9 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

13 septembre

- ▶ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2011.
- ▶ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ▶ Délibérations :
 - ▶ approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2010, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention ;
 - ▶ approbation d'un crédit pour les travaux de rénovation intérieure du bâtiment de la mairie, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;

- ▶ approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir pour la place de Vandœuvres, par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention ;
- ▶ approbation d'un crédit pour les travaux de rénovation des façades de l'immeuble locatif situé au 2-4, route de Choulex, propriété de la commune de Vandœuvres, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;
- ▶ approbation d'un crédit complémentaire pour couvrir l'excédent des dépenses et honoraires liés aux études complémentaires pour l'immeuble sis 2, chemin du Manoret (Maison Bianchi), par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention ;
- ▶ approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir pour les travaux de transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret (Maison Bianchi), par 10 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention ;
- ▶ subvention aux Maisons Mainou, approuvée par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions ;
- ▶ proposition relative à la modification des limites de zones N° 29672-539, à la route de Meinier à Vandœuvres en vue de la création d'immeubles d'habitation, ainsi qu'un parking souterrain à usage privé et public, approuvée par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.
- ▶ Un dossier de naturalisation traité en huis clos.

8 novembre

- ▶ Hommage à M. Jean de Haller, conseiller municipal de 2007 à 2010, Président du Conseil municipal, décédé le 15 octobre 2010.
- ▶ Désignation d'un nouveau bureau pour la période de novembre 2010 à mai 2011.
- ▶ Délibération :
- ▶ assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Cyril de Uthemann, en remplacement de M. Jean de Haller, décédé.
- ▶ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2011.
- ▶ Comptes-rendus et approbation des procès-ver-

baux des séances de commissions.

- ▶ Approbation d'un crédit extraordinaire de Fr. 15'000.- pour l'exposition sur l'histoire de la médecine ancienne organisée par la Fondation Bodmer, par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.
- ▶ Délibérations :
- ▶ sur préavis favorable de la commission Administrative, financière et juridique, approbation :
 - du budget de fonctionnement 2011 et du taux du centime additionnel à 31 centimes, à l'unanimité ;
 - de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100 %, à l'unanimité ;
- ▶ indemnités aux maire et adjoints et aux conseillers municipaux, acceptées à l'unanimité ;
- ▶ approbation d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour logements, place et parking, route de Meinier à Vandœuvres, par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.
- ▶ Un dossier de naturalisation traité en huis clos.

13 décembre

- ▶ Délibération :
- ▶ Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Florence Schmitz, en remplacement de Mme Viviane de Witt, démissionnaire.
- ▶ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ▶ Délibérations :
- ▶ approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir pour les travaux de mise en système séparatif d'un collecteurs EU, chemin de la Blonde, de ch. 1041 à ch. U4, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ;
- ▶ approbation d'un crédit d'étude et des moyens de le couvrir pour un projet d'aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts, à l'unanimité ;
- ▶ approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir pour le remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, à l'unanimité.

Personnel communal

Administration : M. Thierry BRICHET, Mlle Liliane CLEMENT, Mme Anne JACQUAT, Mme Dominique JORNOD, Mme Francine ROCHERIEUX, Mme Aline SCHENK

Cantonniers : M. Samuel CASTELLA, M. Pierre PUGIN, M. Christophe SCHMIDT

Entretien des bâtiments : Mlle Elia RIBEIRO-COELHO, Mlle Jennifer SORLUT, Mme Isabelle VALOT, M. Jean-François VALOT

Jardinier : M. Fernando COELHO

Patrouilleuses scolaires : Mme Monique FEHLMANN, Mme Anne GRUNDISCH, Mme Karin ROESSING

Statistique

Variation de la population de Vandœuvres 1850 - 2010

Année	1850	1900	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2006	2007	2008	2009	2010
Total	526	542	1073	1282	1448	1711	1865	2334	2601	2670	2660	2642	2674



Etat civil

Arrondissement Campagne et rive gauche du Lac

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres, l'office intercommunal de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3, chemin des Rayes, à Vézenaz.

		Total	Anières	Choulex	Collonge-Bellerive	Cologny	Corsier	Gy	Hermance	Meinier	Vandœuvres	Autres
Mariages (célébrations)	2010	232	4	20	39	53	1	7	34	9	65	0
	2009	194	6	12	42	61	3	2	13	8	47	0
Décès	2010	463	20	5	379	29	4	0	16	1	9	0
	2009	471	6	13	381	36	1	2	9	9	14	0
Reconnaisances*	2010	25	1	0	7	3	3	1	1	5	2	2
	2009	17	1	1	5	1	3	0	0	1	3	2
Naissance	2010	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	2009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Partenariats	2010	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
	2009	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Reprises de nom* (après divorce)	2010	6	1	0	0	2	0	1	0	0	0	2
	2009	8	1	0	5	0	0	0	0	1	0	1

* Les reconnaissances de paternité et les reprises de noms (pour la femme suite au divorce) peuvent être effectuées dans tous les offices de l'état civil à choix des intéressés. 2 reconnaissances, hors-communes, 1 pour Versoix et 1 Bernex. 2 reprises de nom, hors-communes, 2 pour Genève

En 2010, 117 dossiers de demande en vue de mariage ont été déposés, soit :

- ▶ 44 demandes de fiancés de nationalité suisse ;
- ▶ 55 demandes de fiancés de nationalité suisse et étrangère ;
- ▶ 18 demandes de fiancés de nationalité étrangère.

22 personnes suisses ont acquis le droit de cité d'une des communes de l'arrondissement ;
 75 personnes ont acquis la nationalité suisse et l'origine d'une des communes de l'arrondissement ;
 10 personnes ont acquis la nationalité suisse par naturalisation facilitée ;
 1964 actes ont été délivrés ;
 347 personnes ont été saisies dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar). La ressaisie des originaux nés dès le 1er janvier 1968 étant

terminée pour les 9 communes. La saisie se fait au cas par cas selon les événements annoncés les concernant.

Célébrations de mariage dans une commune de l'arrondissement

124 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil ;
 34 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil ;
 74 mariages ont été célébrés par un magistrat.

Naturalisations :

3 personnes ont acquis le droit de cité de Vandœuvres ;
 6 personnes ont acquis la nationalité suisse et sont devenues originaires de Vandœuvres.

Activités relatives au secteur privé

Requêtes en autorisation de construire

L'Exécutif a traité 55 dossiers de requêtes en autorisation de construire, du 20 janvier au 22 décembre 2010, selon les statistiques suivantes :

1. Dossiers bouclés au 1^{er} juillet 2011

47 dossiers ont été bouclés ; ils sont répartis comme suit :

Préavis communaux	Requêtes accordées par le DCTI*	Requêtes refusées par le DCTI*
Préavis favorables	35	0
Préavis défavorables	0	0
La Commune ne se prononce pas	3	0
Autorisations sans préavis communal	9	0

* Département des Constructions et des Technologies de l'Information

Ces demandes concernent les objets suivants :

- ▶ 9 agrandissements et/ou constructions de villas ou d'immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs,
- ▶ 11 transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies, panneaux solaires) ;
- ▶ 19 aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments, sondes géothermiques, etc) ;
- ▶ 4 aménagements intérieurs et extérieurs ;
- ▶ 4 démolitions de bâtis existants.

2. Dossiers de l'an 2010 actuellement en suspens au DCTI et projets abandonnés

8 dossiers ont reçu les préavis suivants :

Préavis communaux	Requêtes en suspens ou abandonnées
Préavis favorables	6
Préavis défavorables	1
La Commune ne se prononce pas	1

Ces requêtes concernent les objets suivants :

- ▶ 2 agrandissements et/ou constructions de villas ou d'immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs ;
- ▶ 2 transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies, panneaux solaires) ;
- ▶ 1 aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments, sondes géothermiques, etc) ;
- ▶ 3 aménagements intérieurs et extérieurs.

Il est rappelé que la Commune a uniquement un droit de préavis, la décision finale étant de la seule compétence du Canton (Office des autorisations de construire - OAC - DCTI).

Activités des Commissions

Culture et manifestations

Dans le cadre de notre biennale culturelle, nous avons eu le bonheur et le privilège d'accueillir dans le parc de la mairie, durant trois mois, le Théâtre les montreurs d'images. Comme 2010 a été déclarée Année du cirque, les autorités communales ont voulu, par ce choix inédit et original, s'associer à la mouvance artistique européenne.

Le Sourire au Pied de l'Échelle, texte de Henry Miller, a été mis en scène par Madame Monique Décosterd. Dès les premières répétitions de cette création, le chapiteau et sa troupe d'artistes-comédiens circassiens se sont installés, avec leurs roulottes et leurs chevaux, dans le sud du parc. Spectacle féerique et magique, qui secoua opportunément le spectateur dans son effort de suivi de ce très beau texte poétique, qui nous rappelait ces tribus nomades de saltimbanques qui vivaient sur roues.

En matinée, une présentation adaptée à tous les élèves de l'école a été organisée par la commission. Ils ont pu admirer l'agilité des clowns, l'équilibre des funambules et la complicité du cheval et de sa cavalière. Puis, par petits groupes, ils ont visité les coulisses du cirque, inspecté le campement des artistes et ont pu se faire une idée concrète sur la vie des gens du voyage.

L'inauguration de la place du village fut une magnifique réussite. Cette manifestation a permis de rassembler jeunes et moins jeunes dans un esprit festif et convivial. Il y avait longtemps que les communiens n'avaient eu l'occasion de se réunir et de démontrer par leur présence leur attachement





la visite de l'usine d'embouteillage de l'eau Evian a impressionné les visiteurs, parcourant la galerie unique qui surplombe les chaînes de productions. En automne, la sortie mena au Jardin botanique de Genève et au Musée de la Croix-Rouge pour voir l'exposition sur deux hommes aux destins opposés dans un même combat, Henry Dunant et Gustave Moynier. Depuis le restaurant de l'Organisation Météorologique Mondiale nous avons contemplé le panorama magnifique du bassin lémanique comprenant la rade, le petit lac et toute la côte française.



Pour répondre à la demande de soutien de certains projets artistiques du Théâtre du Crève-Cœur, nous avons choisi d'offrir des soirées de spectacles à nos habitants. Il en fut de même pour Théâtrochamp, où nous avons emmené les élèves un mercredi après-midi voir une fable écologique, *L'Oiseau du matin*, mise en scène par Madame Anouchka Chenevard.

Nous continuons à soutenir les deux fondations sises sur notre commune, la Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique et les Maisons Mainou pour les ateliers d'écriture. La restauration des bâtiments de ces deux fleurons de notre patrimoine vandœuvrien permet à nouveau de recevoir des étudiants-chercheurs et des écrivains dans des lieux propices à la réflexion et à la créativité.

à la commune dans la joie et la bonne humeur, malgré les opinions divergentes quant au choix de son concept urbanistique.

Lors du traditionnel déjeuner de début d'année des Aînés entourés de conseillers municipaux, l'un des leur, Monsieur Pierre Walder, a fait un exposé, « Du Cylindre d'Edison au CD stéréophonique », avec la démonstration de différents appareils acoustiques développés au fil du temps.

En juin, nous avons visité le Jardin du Pré-Curieux d'Evian où, par un itinéraire et une exposition fort bien documentée, nous avons pu comparer les différents écosystèmes liés à l'eau. Pour retourner sur la ville d'eau, nous avons embarqué sur un catamaran solaire qui nous a déposés face au Casino d'Evian pour le repas. Et pour clore cette journée,

À l'occasion de la Fête nationale de la fin de la législature, Madame le Maire a donné la parole à un communier fraîchement naturalisé, qui a eu la joie de lire le Pacte de 1291. Madame le Maire a ensuite comparé l'époque de nos glorieux ancêtres à celle d'aujourd'hui.

La participation élevée des habitants de Vandœuvres à nos différentes manifestations traditionnelles villageoises, nous encourage à soutenir et pérenniser toute activité organisée par des tiers qui permette de se rassembler.



Le but de toutes les rencontres organisées par les autorités, quel qu'en soit le motif, est de lier ou de conserver ces amitiés de proximité et de favoriser l'intégration des nouveaux habitants dans notre commune. Pour n'en citer que quelques-unes, le marché de Noël, le brûlage de sapin, le café-croissants des Seniors, et j'en oublie. Plus protocolairement, la réception des nouveaux résidents et la soirée des jeunes de la commune atteignant leur majorité. Toutes ces différentes manifestations n'ont qu'un seul objectif : forger et affirmer notre identité et notre appartenance à Vandœuvres.

Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE

Aménagement du territoire et urbanisme

Réunie le 31 mai, la commission a reçu une nouvelle fois des représentants de la Fondation Eck, afin de prendre connaissance des derniers développements concernant la valorisation de la parcelle sise route de la Capite et de pouvoir définir un projet viable tant pour la fondation que pour la commune.

Les membres de la fondation présents ont dressé un historique des projets étudiés puis rejetés à ce jour : EMS (projet étudié à deux reprises), structures intermédiaires et logements sociaux. Ils ont ensuite fait part de leur projet actuel : logements à loyers libres, dont le produit servira aux buts de la fondation ; le chalet, qui doit être conservé, recevra des appartements de luxe permettant d'amortir sa rénovation. La possibilité, si la commune maintient sa volonté, de construire une crèche dans un bâtiment indépendant, fait toujours partie du projet architectural. Les représentants affirment que leur fondation ne dispose pas des moyens financiers lui permettant à la fois de restaurer le chalet, de construire une crèche et de prévoir des logements sociaux, raison pour laquelle une promotion immobilière est la seule solution, à leurs yeux. À défaut, la fondation ne fera rien, et en tout cas plus un EMS. Face à la complexité des questions posées et, notamment, celle de savoir si une crèche est viable à cet endroit, les commissaires décident de la mise sur

pied d'une séance extraordinaire conjointe avec la commission Bâtiments. Un nouveau projet de déclassement de la parcelle sise en zone agricole, entre les chemins de l'Ecorcherie et de Marclay, permettant à la fois la construction d'une maison familiale, d'une promotion d'au maximum cinq villas et de la mise à disposition de la collectivité du solde de la parcelle, reçut ce soir-là un préavis négatif de la commission (NB : préavis que le conseil municipal du 14 juin 2010 n'a pas suivi, souhaitant connaître le projet de manière plus détaillée avant de se prononcer).

Le dossier de déclassement du manège de Crête en zone sportive, dans laquelle la commune souhaite intégrer les courts de tennis situés à la route de Meinier, appelés à disparaître en raison d'un projet de construction d'un immeuble, est en attente de données complémentaires. Tout comme le dossier relatif à l'achat éventuel d'une parcelle sise chemin de Marchepied, propriété de Swisscom. Une étude de faisabilité est en cours.

Quant au projet d'immeuble/s prévu sur le terrain dit « vert » et les courts de tennis, à la route de Meinier, les commissaires apprirent que la délibération relative à l'acquisition d'une bande de terrain sur la propriété voisine avait été entérinée par le Conseil d'Etat et qu'aucune observation ni remarque n'avait été formulée pendant la mise à l'enquête publique.

La commission décida de recevoir, conjointement avec la commission Bâtiments, M. Serge Serafin, architecte spécialisé dans les procédures de marchés publics, afin d'obtenir toutes les explications nécessaires lui permettant de se déterminer sur le type de procédure à suivre (appels d'offres ou concours de projets, concours d'idées ou mandats d'études parallèles).

Cette commission conjointe s'est réunie le 21 juin, en présence de M. Serafin et du bureau Charles Pictet, chargé d'élaborer la première étape de l'avant-projet d'immeubles.

Suite à la présentation détaillée des différentes procédures possibles et de leurs coûts respectifs, ainsi que de leurs

avantages et inconvénients, les deux commissions se déclarèrent favorables à suivre la procédure d'un concours de projets et proposèrent à M. Serafin d'être l'organisateur du concours, M. Pictet étant lui-même désigné président du jury dudit concours. Face aux craintes exprimées par certains commissaires à l'encontre du concours, M. Pictet expliqua qu'un concours ouvert amène davantage de créativité en attirant de bons architectes,



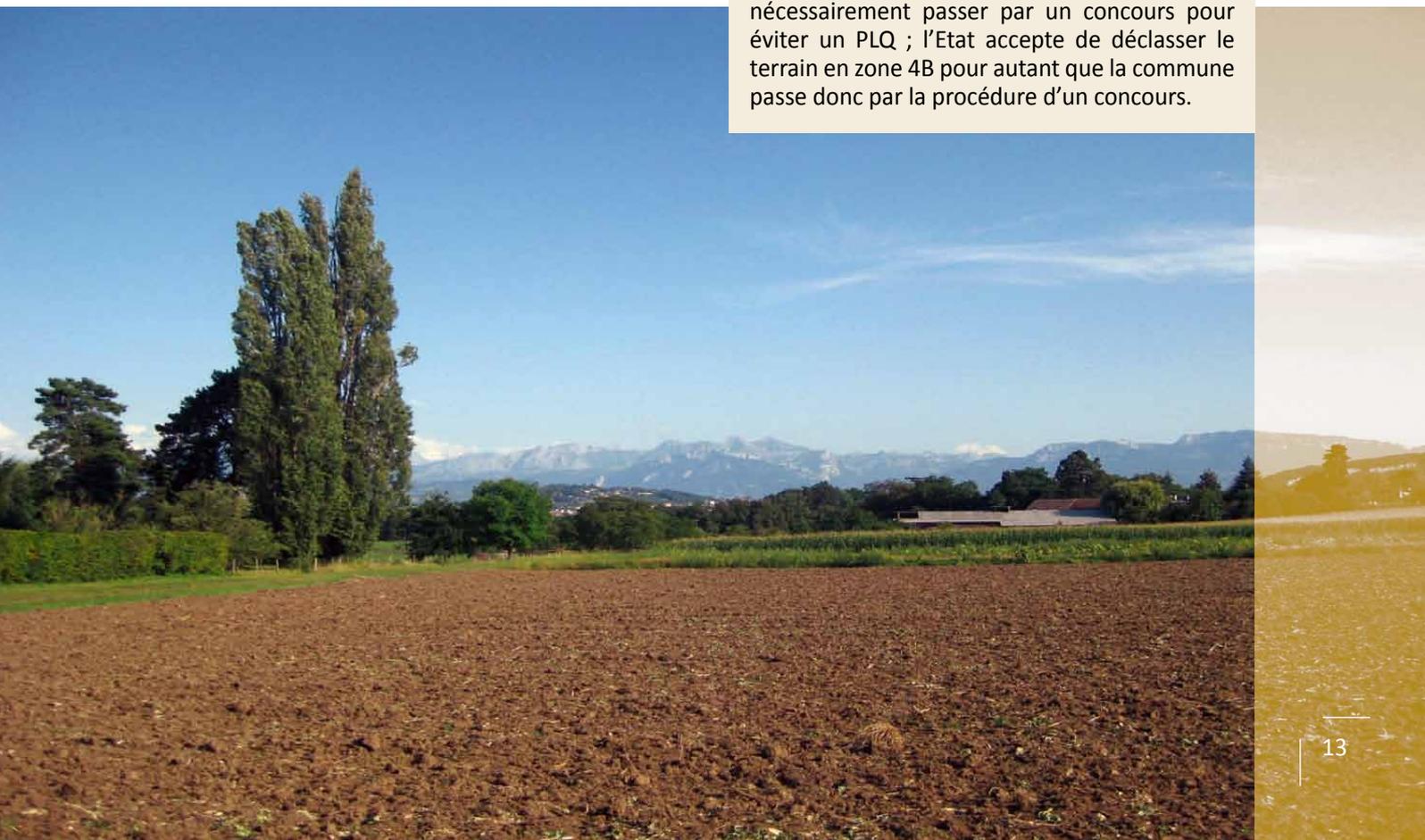
assurés d'un jury de qualité, qu'il appartenait au conseil municipal d'élire ce jury et de définir un cahier des charges et un programme précis, ce qui signifie que la commune reste maître du projet, et que le projet gagnant peut toujours être assorti de recommandations supplémentaires au programme donné. Le projet remportant le premier prix – auquel il n'est pas possible de déroger – peut donc être modifié s'il ne convainc pas à 100 %. Rassurées, les deux commissions préavisèrent la préparation d'une délibération permettant d'engager le crédit relatif au concours.

Ensuite, les commissaires débattirent de la question, controversée, de savoir si une crèche est nécessaire à Vandœuvres. Le rapport établi par la société Amalthée démontre qu'une crèche est viable dans le secteur à condition de pouvoir accueillir 27 enfants, dont 18 pourraient provenir de la commune. Depuis 2010, les communes ne disposant pas de places de crèche paient un montant supplémentaire dans le cadre de la péréquation intercommunale (Fr. 565'000.- pour Vandœuvres). Le débat tourne notamment autour des coûts d'investissement et de fonctionnement, de l'implantation de la crèche et de la politique sociale souhaitée par la commune. À la question de principe de savoir si les commissaires souhaitent une crèche, la réponse fut non, à une voix près. Malgré ce vote, les deux commissions s'accordèrent à maintenir la possibilité de construire une crèche dans le cadre des constructions projetées par la fondation Eck, projet auquel ils accordèrent la dérogation permettant une densification du sol à 0,40.

Le 30 août, la commission Aménagement du territoire entérina le projet de délibération permettant de lancer la procédure de concours pour la construction d'immeuble/s à la route de Meinier. Puis elle confirma sa préférence pour une variante avec une légère emprise sur la parcelle voisine, ce qui nécessitera un achat de terrain par la commune de 1'687 m². Après avoir reçu des explications complémentaires concernant la procédure à suivre et la formation du jury, il fut décidé de convoquer une séance ouverte à tous les conseillers municipaux, vu l'importance de l'établissement du cahier des charges du concours.

Celle-ci se réunit le 23 septembre, en l'absence, regrettée vu l'importance du débat, de nombreux conseillers. L'ordre du jour dut être modifié, car, dans sa séance du 13 septembre, le conseil municipal, peu enclin à accepter l'organisation d'un concours d'architecture tel que proposé, avait refusé de voter le crédit y relatif.

Les architectes expliquèrent qu'un jury conduit par des professionnels assurait la qualité du concours et des projets. La composition du jury est obligatoire selon la norme SIA 142 (toujours un professionnel de plus que le nombre d'élus). Au vu du montant des honoraires d'architectes mandatés pour le projet (environ 1,5 mio), une procédure doit être nécessairement ouverte (anonymat des projets) ou sélective (choix, forcément arbitraire, d'un certain nombre de bureaux). M. Pictet exposa encore qu'un projet nécessitant le déclassement de terrain devait nécessairement passer par un concours pour éviter un PLQ ; l'Etat accepte de déclasser le terrain en zone 4B pour autant que la commune passe donc par la procédure d'un concours.



L'architecte rassura encore les commissaires en affirmant que le rôle des professionnels n'est pas d'imposer leur point de vue aux autorités, car celles-ci doivent porter le projet devant la population, d'où l'importance d'une politique communale claire et d'objectifs précis. Vu le montant total des travaux (plus de 15 mio), le coût du concours n'est par ailleurs pas relevant. Au terme de la séance, les commissaires furent encore informés de la manière dont devait être composé un jury et du contenu du programme. Les deux commissions se prononcèrent ensuite en faveur de la procédure du concours ouvert.

C'est par une minute de silence emprunte d'une immense tristesse et d'une profonde émotion que les commissions Aménagement du territoire et Bâtiments, ouvertes au conseil municipal, ouvrirent la séance, en mémoire du président du conseil, Monsieur Jean de Haller, décédé le 15 octobre.

C'est à la composition du jury que les commissaires présents s'attelèrent en proposant des noms pour les membres, élus et professionnels, suppléants et experts. Un jury composé de 11 membres (5 élus et 6 professionnels) comme l'exige la norme SIA 142. Si les suppléants n'ont pas le droit de vote, ils peuvent assister à toutes les séances et leur avis est pris en compte dans les décisions finales. Il fut rappelé que les architectes choisis comme jurés professionnels doivent aussi être sensibles à l'intégration du projet dans le site particulier de la route de Meinier, et à la qualité du paysage.

Puis les commissaires s'attelèrent au programme du concours et à son cahier des charges : les points les plus importants sont : un ou des bâtiments prioritairement pour les Vandœuvriens, comprenant environ 30 logements ; la prise en compte de la qualité exceptionnelle du site ; une densité à 0,8 ; l'intégration d'une place de rencontre et de jeux, un parking souterrain d'environ 100 places et un parking extérieur de dépose-minute, le réaménagement du périmètre pour améliorer la gestion du trafic scolaire, l'apport d'une solution pour la déchetterie, la recherche d'une haute performance énergétique pour les bâtiments. Un plan financier doit être étudié par les architectes et présenté au canton. Le déclassement devant intervenir en zone 4B, il laisse toute liberté aux autorités quant au type de logements souhaités.

Lors de sa dernière séance de l'année, le 3 novembre, la commission Aménagement du territoire, toujours conjointe avec celle de Bâtiments, était à nouveau ouverte à l'entier du conseil municipal, vu l'importance du sujet. La composition du jury a été confirmée (cf. tableau ci-contre). Madame Gilonne Vermeil siège à la fois comme élue et comme architecte, ce qui réduit le nombre des jurés à 10. Le principe du jury est d'établir un dialogue et non

de fonctionner avec des votes à main levée. Le conseil municipal est prépondérant lors du vote final, qui doit faire l'objet d'un consensus, car c'est la commune qui défend le projet devant le conseil municipal puis devant la population.

Le programme du concours fut une nouvelle fois étudié, la question des prix et mentions étant plus particulièrement abordée. À la question posée par un conseiller municipal de savoir si la commune pouvait se réserver le droit de ne pas attribuer le mandat au premier prix, M. Serafin répondit que non : la commune doit suivre les directives de la norme SIA 142. La procédure du concours est très règlementée, car elle suppose un lourd investissement de la part des concurrents ; les recours sont fréquents, raison pour laquelle tout point doit être étudié avec minutie. M. Pictet rappela encore que le projet réalisé pouvait être très différent du projet gagnant, le jury ayant la compétence de poser des recommandations, souhaits et réserves au projet qui reçoit le mandat.

Le calendrier du concours fut fixé, sous réserve de l'acceptation, par le conseil municipal du 8 novembre, de la délibération permettant le lancement du concours. Le concours n'ayant finalement pu être lancé qu'à la mi-février 2011, la remise des travaux ne pourra se faire qu'à fin août. Le jugement du concours lui-même interviendra aux mois de septembre et octobre 2011. Les conseillers municipaux non réélus auront mandat de poursuivre les travaux jusqu'au terme du concours.

Catherine Kuffer

Composition du jury du concours

Président : M. Charles PICTET *Architecte EAUG /FAS*

Membres : Mme Catherine KUFFER, *Maire* ; Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, *Adjointe* ; M. Hervé DESPLAND *Conseiller municipal, président de la commission Bâtiments, feu, sécurité* ; M. Alexandre MULLER *Conseiller municipal, président de la commission Aménagement du territoire et urbanisme* ; Mme Gilonne VERMEIL *Conseillère Municipale & Architecte EPFL* ; M. Bruno MARCHAND *Architecte EPFL/SIA/FAS* ; M. Jean-Paul JACCAUD *Architecte EPFL/SIA* ; M. Pierre-Alain DUPRAZ *Architecte ETS/REG B/FAS* ; M. Philippe BEBOUX *Architecte EPFL/SIA FAS*

Suppléants : M. Emmanuel FOËX *Adjoint* ; M. Lorin VOUTAT *Conseiller municipal* ; M. Théodore NECKER *Architecte EPFZ/SIA*

Experts : M. Peter BRUNNER *Architecte Economiste* ; M. Peter HAEFELY *Architecte spécialiste pour l'aspect énergie*

Secrétariat : Mme Liliane CLEMENT *Secrétaire technique*

Organisateur : M. Serge SERAFIN *Architecte ETS/REG B/ AGA*

Ecole, sports et loisirs

Une étude a été faite auprès du GIEED (groupe interdépartemental pour l'étude de l'évolution démographique) afin d'obtenir les prévisions démographiques scolaires pour les dix prochaines années. Le nombre d'élèves connaîtra des fluctuations à la baisse pour à nouveau se stabiliser au niveau actuel d'ici 2020, soit 150 élèves.

Suite aux nouvelles normes de sécurité routière concernant le transport des enfants, l'école fournit des rehausseurs de sièges pour voiture aux parents assurant un transport occasionnel d'élèves lors de sorties d'école. En parallèle, la commune a entériné la demande du Conseil d'établissement pour la location d'un minibus pour toute sortie de classe dépassant la périphérie communale, à raison de cinq fois l'an, pour tous les élèves incluant les tout-petits.

Une nouvelle directrice, Madame Marie-Paule Grandjean a été nommée par le comité du Toboggan pour gérer le jardin d'enfants et deux nouvelles enseignantes, Mesdames Catherine Chanson et Emeline Legoupil, ont été titularisées à l'école.

La commune maintient une étroite collaboration, basée sur l'écoute et la confiance, avec toutes les associations en charge directe de nos enfants, telles que Les Mille et Une Pattes, Le Toboggan, l'APEVAN, le Sel & Poivre et la Bibliothèque. La mairie remercie chaleureusement toutes les personnes en charge du parascolaire, pour leur engagement fidèle et efficace malgré les difficultés à sensibiliser et à recruter de nouveaux membres, moteurs de la pérennité des associations qui s'investissent dans l'intérêt de nos enfants. Notre reconnaissance va aussi au corps enseignant in corpore, qui organise chaque année aux promotions un spectacle interprété par l'ensemble des élèves, et qui réalise la fête de l'Escalade avec la préparation de sa traditionnelle soupe.

Le club de tennis maintient un nombre de membres stable grâce à une politique financière attrayante et une attention toute particulière à la promotion de ce sport par le biais de cours très attractifs destinés à ses juniors. La commune a accédé à une demande du club de baisser le loyer des terrains de tennis.

Dans une ambiance très conviviale et sécurisée, les 120 élèves de la 1P à la 6P se sont entraînés deux fois par semaine dès l'automne, encadrés par leurs instituteurs, pour la Course de l'Escalade. En offrant la finance d'inscription des enfants dès six ans, la commission souhaite encourager la pratique de la course à pied, sport populaire par excellence, aisé à pratiquer dans notre région, à tout âge.



Les subventions octroyées vont principalement vers le sport équestre, apanage de notre commune, pour la qualité des concours, la beauté des lieux et le nombre de cavaliers amateurs ou professionnels de notre région. Les associations et clubs sportifs de proximité, aux activités desquels nombre de nos citoyens participent, sont aussi subventionnés. Nous soutenons également les institutions et les loisirs pour la jeunesse qui proposent et gèrent les camps de vacances ou les stages, tant sportifs qu'artistiques.

Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE



Routes et mobilité

Le 15 février 2010, la commission Routes et mobilité s'est réunie conjointement à la commission Environnement et paysage, afin de débattre de l'installation d'un éclairage public plus économique et plus écologique sur les chemins communaux. Un audit de l'éclairage public communal réalisé par les SIG avait d'ores et déjà permis d'installer des candélabres plus respectueux de l'environnement sur les chemins de la Seymaz et de Tattes-Fontaine. Bien que les SIG n'aient pas proposé à la commune, dans le cadre de leur audit, une telle technologie, les autorités ont souhaité passer à une nouvelle génération d'éclairage, dépourvue de toute vapeur de mercure, l'éclairage par Leds (Light-Emitting Diodes).



Le choix d'un modèle devenait urgent, car le chantier de mise en séparatif du chemin Vert, dont le conseil municipal avait décidé de profiter pour installer des candélabres à Leds, arrivait à son terme plus tôt que prévu.

Le compte-rendu d'un commissaire, qui s'était rendu à Neuchâtel à une journée consacrée à l'éclairage public, a permis aux commissions conjointes de faire le choix des luminaires. Si les commissaires étaient unanimement d'accord sur la question des économies d'énergie et de coût à réaliser, ainsi que sur la nécessité de maintenir un éclairage sécurisant sur les chemins communaux, la question de l'esthétique des candélabres les laissait divisés.

Le 17 mai, la commission Route et mobilité siégeait à nouveau, pour deux points de l'ordre du jour, avec la commission Environnement et paysage. Il s'agissait tout d'abord de permettre aux SIG de finaliser l'audit avec les deux modèles d'éclairage public aux Leds choisis et installés à titre d'essai au chemin de Tattes-Fontaine.

Il y a 294 luminaires répartis sur le territoire de la commune, dont 194 lanternes. Décision fut prise de laisser les lanternes dans et à proximité du village et des les équiper de Leds. Sur tous les autres chemins

– excepté ceux, déjà équipés dernièrement, de la Seymaz et de Tattes-Fontaine – les candélabres seraient, soit changés, soit adaptés, pour recevoir la technologie Leds. La commune pourra bénéficier d'une subvention cantonale pour mettre en œuvre sa politique d'économie d'énergie.

Le deuxième point à l'ordre du jour devant être examiné par les deux commissions concernait le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Les SIG ayant été chargés, en partenariat avec Swisscom, de développer la fibre optique dans les communes suburbaines et rurales, les autorités communales ont souhaité que Vandoeuvres soit parmi les premières communes à en bénéficier. Afin de privilégier ce développement, qui pourrait intervenir dès 2011, selon le porte-parole des SIG lui-même, l'exécutif demandait aux commissaires leur accord quant au renoncement du déploiement de la technologie VDSL (Swisscom-TV), que Swisscom rechignait à installer à des prix raisonnables. Le choix de la fibre optique plutôt que la télécommunication par le cuivre (téléphone) a rencontré le soutien de tous les commissaires présents.

La soussignée a donné un compte-rendu de l'action communale « mobilité douce » à la mi-mai : le subventionnement, à raison de Fr. 500.—par bicyclette, de vélos (électriques ou conventionnels) a d'ores et déjà permis l'achat de 108 vélos, dont 12 électriques, et la vente de 168 cartes TPG à Fr. 50., de 221 cartes journalières CFF, ainsi que de 60 abonnements demi-tarifs CFF. 381 vignettes vélos ont été en outre offertes.

D'autres informations sur les dossiers en cours ont encore été transmises aux commissaires, comme, notamment, la nécessité, pour le conseil municipal, de voter prochainement deux crédits d'étude relatifs à des travaux de mise en séparatif, l'un pour un court tronçon du chemin de la Blonde, sur lequel les SIG ont décidé d'intervenir, et l'autre pour le chemin des Buclines, entre la limite communale et le chemin du Petit-Pont, en raison du développement d'un PLQ sur la commune de Chêne-Bougeries.

Réunie le 13 octobre pour préparer le budget 2011, la commission a, notamment, souhaité reconduire l'action « mobilité douce », en réduisant toutefois

l'offre à un vélo par famille et à une subvention de Fr. 250.-. Les familles ayant profité de l'offre 2010 ne pourront en bénéficier. Pour le surplus, les montants des lignes budgétaires de l'année précédente ont été maintenus, à l'exception de ceux de la ligne de bus 34 (dorénavant reprise par les TPG) Un poste de secrétaire technique et de réserve pour un quatrième cantonniers ont été supprimés.

Un avant-projet de mesures de modération au chemin des Hauts-Crêts, réalisé par le bureau d'ingénieurs Trafitec a été présenté aux commissaires. La volonté communale étant de mettre en place un trottoir tout le long du chemin, de faire respecter la limitation qui est de 50 km/h dans ce secteur et de poser un revêtement phono-absorbant. La commission y a apporté quelques modifications et demandé des compléments d'information.

Lors de sa dernière séance de l'année, le 10 novembre, la commission a préavisé favorablement l'audit de l'éclairage public de la commune, enfin finalisé et chiffré par les SIG. Les commissaires approuvèrent le choix de luminaires différents pour les dessertes de quartiers et les chemins à plus fort trafic, tels celui des Hauts-Crêts et la route de Pressy et approuvèrent l'idée de laisser le chemin Vert, équipé depuis peu de candélabres à Leds comme chemin d'essai, tant pour connaître l'avis de la population que pour tenir compte de l'évolution de cette nouvelle technologie. Les commissaires ont toutefois réaffirmé la volonté politique de consommer moins d'énergie et, par conséquent, une fois la délibération votée, de réaliser l'ensemble de l'audit dans les cinq ans à venir. Sachant que les travaux de génie civil éventuellement nécessaires ne sont pas compris dans l'audit.

Dans le cadre des informations courantes, la soussignée a pu annoncer avec plaisir que le chantier du chemin Vert s'était terminé avec six mois d'avance, mais avec regret que la limitation à 20 km/h sur le haut du chemin des Peutets n'était pas du tout respectée.



Un plan directeur de la mobilité douce et un autre de la hiérarchie du réseau routier, tous deux de niveau cantonal, ont été mis en consultation dans les communes, afin que les mairies fassent leurs observations.

Lors de cette séance, la soussignée a encore informé les commissaires des conséquences, pour les communes, de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). La lutte contre le bruit commence sur les artères, car on traite prioritairement le bruit à la source. Sur la commune, seuls deux chemins dépassent les valeurs limites : la Seymaz et les Hauts-Crêts. Sur le chemin de la Seymaz, sur lequel un revêtement phono-absorbant a été posé il y a quelques mois, seuls des relevés doivent être effectués. En revanche, des mesures d'assainissement doivent être prises sur le chemin des Hauts-Crêts, et des subventions fédérales ne seront octroyées que si les communes déposent leur demande avant mars 2011. L'exécutif s'est chargé de demander rapidement deux offres à des bureaux spécialisés.

Le tracé des séparatifs eaux claires-eaux usées pose problème au chemin de la Blonde, car il nécessite de passer chez des privés et très près des chênes qui bordent le chemin. La demande d'autorisation de construire est en cours et la délibération prête, mais les commissaires, soucieux du tracé proposé, demandèrent de s'assurer que tout autre tracé était réellement impossible.

Il fut décidé de patienter jusqu'au printemps 2011 pour remettre en état le bas de la route de Pressy qui, suite aux grands froids de l'hiver précédent, se dégrade déjà (travaux terminés en 2006).

Choqués par l'éclairage excessif de certaines propriétés, les commissaires prièrent enfin l'exécutif de réagir, ce que la soussignée proposa de faire par lettre personnalisée.

Catherine Kuffer

Bâtiments, feu et sécurité

Bâtiment de la mairie

Afin de faciliter l'accès aux guichets de la mairie, le transfert de la réception au rez-de-chaussée du bâtiment a été décidé. L'étude du projet de réaménagement intérieur de la mairie s'est finalement concrétisée, après de nombreuses séances de commissions et d'architectes.

La décision d'entreprendre la restauration de la totalité des lieux en un seul tenant, permet d'apporter toutes les améliorations possibles au bâtiment en réduisant la durée du chantier, les nuisances et les coûts.

La permutation de la réception avec le local technique entrainera de gros travaux de modernisation des gaines électriques et techniques, du câblage

informatique nécessaire aux raccords à la fibre optique intercommunale, du téléphone, des sanitaires.

Ce bâtiment classé fait partie du patrimoine communal : son entretien et sa mise en valeur sont justifiés. La réorganisation des espaces se fait en concertation avec les directives de la CMNS en respectant le côté structurel qui doit rester « d'époque », tels les peintures, carrelages, boiseries, réfection des sols, etc.

La cohérence du projet : amélioration de la fonctionnalité de la mairie et valorisation des lieux dans une mairie classée qui accueille des visiteurs quotidiennement. L'aspect esthétique doit s'adapter aux exigences de la CMNS.



Maison Bianchi

Ce bâtiment, sis chemin du Manoret, acquis en 2004, a fait l'objet de plusieurs études d'architecture pour permettre sa réhabilitation, puisque l'immeuble est totalement insalubre.

Dans le courant de l'année 2010, les autorités communales ont débattu au sujet de la variante présente, à savoir transformer cette maison en une maison pour étudiants, afin de répondre aux besoins importants de chambres d'étudiants dans le canton. Le projet ayant plu au Conseil municipal, ce dernier l'a finalement avalisé en votant le crédit d'engagement de 3.5 mio de francs en date du 13 septembre 2010.

Cependant, ce crédit a fait l'objet d'un référendum, lancé en octobre 2010, qui a stoppé la mise en route du projet.

Terrasse de l'auberge

Afin de terminer la rénovation de la Place de Vandœuvres, les autorités communales ont décidé de joindre leurs efforts à ceux de l'aubergiste en relookant la terrasse de l'auberge.

Ainsi, cette dernière, nouvellement disposée sur la place, et aménagée avec un mobilier contemporain de qualité, s'intègre bien dans le décor, pour accueillir une clientèle exigeante.



Boulangerie – Poste de Vandœuvres

Monsieur Roger Bulloz, artisan-boulangier de Vandœuvres, a repris l'épicerie-tea room, gérée par Mme Luciani jusqu'au mois de juillet 2010.

Il a réaménagé les locaux et installé son laboratoire en sous-sol, où il produit ses différents pains spéciaux et confectionne gâteaux et pâtisseries. Il a relevé le défi en créant un lieu de rencontre convivial qui fournit également toutes les prestations d'un guichet postal, comme le souhaitait la commune.

Ancienne école

La commission a commandité un audit énergétique pour l'ancienne école, afin de pouvoir améliorer le bilan thermique médiocre du bâtiment. Des pistes de réflexions et de projets sont en cours pour assainir les sous-sols du bâtiment et pour aménager les anciennes combles.

Cet espace, à l'architecture particulière, pourrait accueillir des nouveaux locaux, indispensables lors de l'application du projet scolaire Harmos.

Parking souterrain communal

La commission a également étudié un projet de modernisation et de sécurisation du parking souterrain communal, afin de le mettre aux normes de sécurité feu, d'améliorer la signalétique et de le rendre plus sûr, suite aux actes de vandalisme répertés.

Construction d'immeuble communaux

Conjointement avec la commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la commission bâtiments s'est attelée à la mise en route du projet de constructions de logements communaux sur la parcelle, propriété de la commune, sise 24, route de Meinier.

Pour rappel, le plan directeur communal, entériné en juin 2007, propose la construction d'une trentaine de logements sur les terrains verts, à proximité du centre du village.

Au vu de montant de l'investissement estimé pour ce projet, plus de 15 mio de francs, la commune a l'obligation d'ouvrir un concours en marché public, pour mandater un architecte.

Les commissions conjointes ont défini les modalités du concours, soit choisi les jurés et déterminé le programme du concours, qui s'est ouvert en février 2011.

Sécurité

Pour pallier le sentiment d'insécurité de nombreux administrés, dû en majorité à des problèmes d'incivilité et de vandalisme, Vandœuvres s'est dotée d'un agent de la police municipale (APM) en la personne de M. Frédéric Bennici, en service depuis le 1^{er} mai 2010.



Son rôle d'îlotier est d'assurer la sécurité de proximité et d'être un interlocuteur privilégié pour les habitants. Il travaille en étroite collaboration avec le poste de gendarmerie de la Pallanterie.

Depuis juillet 2010, la commune a également mandaté une police privée qui effectue trois passages nocturnes sur l'ensemble de son territoire en plus d'interventions ponctuelles et rapides.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

Environnement et paysage

Développement durable

Rappelons que Vandœuvres s'est associée au grand projet agro-environnemental, intitulé *Projet du Paradis*, réunissant les communes de Presinge, Puplinge et Choulex. L'enjeu est d'établir une sorte de plan directeur de protection - tant biologique que paysagère - des zones remarquables de ces quatre communes. Une fois l'ensemble des données établies, il s'agira de constituer un répertoire des mesures intercommunales assurant la pérennité de ces zones. La première étape étant d'établir les priorités écologiques et biologiques des lieux identifiés et, en concertation avec les exploitants agricoles, d'en définir les

modalités d'usage et de protection. Faire aboutir un tel projet prend du temps, non seulement en raison des multiples données à intégrer, des spécificités socioéconomiques des communes à considérer, mais aussi à cause des aléas conjoncturels dépendant des changements de législature.

Force nous est de nous adapter à cette regrettable habitude genevoise de restructuration quadriennale des services et départements étatiques, qui a bien souvent pour conséquence une mise en inertie de certains projets.

Renaturation des cours d'eau

Officiellement, la Commune possède deux cours d'eau sur son territoire : le *nant* de Bessinge et le *nant* du Moulanais. À cela s'ajoutent de nombreux rus, fossés et ruisseaux non répertoriés, qui présentent cependant une importance majeure au niveau environnemental.

Le *nant* du Moulanais, situé dans un bel ensemble paysager, et accessible aux promeneurs par un petit sentier, offrait de belles perspectives de revitalisation. Les travaux, d'ampleur moyenne, auraient consisté à recreuser le lit, reconstituer une partie des rives, procéder à quelques opérations de débardage et s'assurer d'un apport continu en eau. Si l'ensemble des riverains a accueilli favorablement cette initiative, la Commune a malheureusement reçu une fin de non recevoir de la part des propriétaires concernés. Le projet a donc été momentanément abandonné.

Dans l'attente, pour ne pas rester inactifs dans ce domaine, nous avons entrepris l'aménagement du petit ruisseau s'écoulant le long du parc de la mairie. Actuellement canalisé, et faisant bien pâle figure, une étude menée par des architectes, des paysagistes, un hydrologue et un écologue, a démontré que l'on disposait d'une belle opportunité de création paysagère et biologique.

Le projet devrait être achevé en novembre 2011.

Le golf de Bessinge aurait également le projet de remettre à l'air libre le cours du ruisseau éponyme qui a été canalisé sur son périmètre. La Commune, bien qu'il s'agisse d'un domaine peu accessible au public, apporterait son soutien à cette initiative en raison de la valeur paysagère de l'ensemble.



Élimination des déchets

Comme chacun a pu le constater, il a été procédé à l'installation d'un système de poubelles à tri différencié sur quelques emplacements déterminants du territoire communal (parkings, arrêts d'autobus, etc.) Nous espérons ainsi susciter auprès des usagers l'esprit *écocitoyen* en leur offrant la possibilité de ne pas se débarrasser de manière univoque de leurs déchets occasionnels.

Par ailleurs, les déchets verts de la commune sont maintenant pris en charge par les représentants du GCBC (Groupe des composteurs en bord de champ.) Tout promeneur a pu voir, ça et là, les andains se constituer en lisière des grands domaines agricoles, avant d'être épandus sur les terres labourées. Études d'impact, rapports techniques, évaluations financières démontrent l'excellence de cette méthode qui trouve son origine dans une manière de faire connue depuis l'Antiquité.

Paysage

La Commune poursuit son plan d'entretien des lignées de chênes centenaires. Elle contribue financièrement aux travaux d'élagages, d'abattage ou de plantation sur les domaines privés. Elle participe également à des demandes visant à reconstituer ou à créer des cordons boisés. Cette disposition s'étend à des projets dont le chêne ne serait pas l'essence unique et qui comporteraient d'autres espèces indigènes de valeur arboricole ou forestière tels que hêtre, frêne, noyer ou érable.

Subventions

Nous soutenons plusieurs organisations engagées dans la défense de l'environnement et du paysage. Il s'agit notamment de *Patrimoine suisse section Genève*, de *l'ASL*, du *WWF*, de *l'ASPO* ou encore de *Mountain Wilderness*, qui lutte contre la mécanisation des Alpes et tente de faire abandonner certaines pratiques polluantes et détestables comme le ski héliporté ou les raids en scooter des neiges.

Emmanuel Foëx

Recensement des déchets et des objets récupérables de la population de Vandoeuvres

Statistiques annuelles dès 1990

	1990	1995	2000	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'habitants (au 31.XII)	1922	1939	2334	2601	2670	2660	2642	2674
DECHETS MENAGERS et déchets urbains incinérés (tonne)	665.70	606.05	794.00	845.00	771.05	784.96	824.00	762.14
Moyenne/habitant (kg)	346.35	312.56	340.18	324.87	288.78	295.09	312.04	285.01
PAPIER (tonne)	29.00	42.20	74.00	94.00	90.16	94.31	88.58	97.21
Moyenne/habitant (kg)	15.08	21.76	31.53	36.01	33.77	35.45	33.52	36.35
DÉCHETS JARDIN et voirie (tonne)	30.00	67.90	517.00	717.00	765.83	775.71	894.63	963.88
Moyenne/habitant (kg)	15.60	35.02	221.50	274.71	286.82	291.62	338.60	360.46
VERRE (tonne)	20.00	46.80	53.00	50.00	53.29	54.02	57.43	58.24
Moyenne/habitant (kg)	10.40	24.14	22.92	19.15	19.95	20.30	21.73	21.78
PET (tonne)	-	-	3.50	4.81	5.42	5.92	5.46	7.83
ALU et FER-BLANC (tonne)	-	-	1.80	1.47	2.32	1.81	2.12	2.92
TEXTILES (tonne)	-	-	4.18	7.92	7.66	7.74	5.71	7.52
HUILES (tonne)	-	-	-	0.80	0.60	0.54	0.80	0.80
BOIS (tonne)	-	-	-	8.00	13.00	10.00	25.00	-
METAUX encombrants (tonne)	-	-	-	21.00	14.48	19.00	23.00	10.67
PILES (tonne)	-	-	-	-	0.60	0.60	1.00	1.00
CAPSULES DE CAFE (tonne)	-	-	-	-	-	-	2.50	2.50

Les statistiques cantonales 2010 nous informent que le taux de recyclage moyen de la Commune de Vandoeuvres s'élève à **59.9%**, en deuxième position derrière la Commune de Cartigny avec un taux de 60.9%.

Nous rappelons qu'en 2009 Vandoeuvres s'est hissée à la 3^{ème} position après les communes de Cartigny (58.6 %) et de Gy (58.5%), avec un taux de recyclage moyen de **57.3 %**, contre 53.7% en 2007 et 2008.

Aide sociale et humanitaire

Aide sociale

Une cinquantaine d'associations, pour la plupart ayant leur siège à Genève, sont subventionnées. Certaines reçoivent une contribution plus importante du fait que leur travail est suivi plus attentivement par la Commune. Il s'agit notamment du groupement *Le Bateau Genève*, dont le bâtiment est bien connu des Genevois, qui fonctionne comme centre d'accueil pour les personnes en rupture sociale. D'autres centres d'accueil existent pour les marginaux, tels ceux établis par Noël Constant (*La Coulou*, *Carrefour-rue*, *Le Wagon*) auxquels nous apportons également notre soutien.

Nous encourageons également l'entreprise de réinsertion *Réalise*, ainsi que *Le Triologue* qui fonctionne en tant que centre d'orientation administratif et médical pour les personnes en détresse.

Sont également soutenues la plupart des associations venant en aide aux femmes dans le besoin, ou ayant subi des agressions. De même, la Commune parraine nombre d'associations venant en aide aux handicapés, comme l'*AIPMR*, dont le président - lui-même paraplégique - est un personnage très dynamique que chacun, se rendant au centre commercial de La-Montagne, a sûrement une fois rencontré.

Autres associations bénéficiant d'un large soutien : la fondation *Theodora* (animations pour les enfants longuement hospitalisés), *l'université ouvrière*, *l'université populaire*, *La Libellule* (animations et excursions-nature pour les enfants), plusieurs associations venant en aide aux jeunes, la *Maison genevoise des médiations*, les fondations de recherche médicale contre les maladies dégénératives.

Coopération au développement et aide humanitaire

Lors de l'étude des nombreux dossiers qui nous parviennent, la commission s'efforce, dans la mesure du possible, de se conformer aux critères d'attribution qui prévalent depuis plusieurs législatures. À savoir : donner sa préférence à des *ong* de taille moyenne, examiner attentivement le budget et les comptes pour en estimer la part des frais administratifs (la plus réduite étant la plus favorable), maintenir une diversité géographique, soutenir des projets dont les lignes budgétaires permettent à la municipalité de s'investir comme un acteur déterminant pour la réalisation du projet, recommander un suivi, voire même un transport sur place (ce qui représente toujours une très grande expérience.)

En Inde, nous soutenons l'association *Sakhti Home*, établie au Tamil Nadu, qui vient en aide aux «orphelins de la tradition.» Bien que l'État, au niveau fédéral, annonce lutter contre cette ancienne pratique consistant à bannir les filles surnuméraires de la famille (les populations défavorisées ne parvenant plus à fournir la dot pour leur mariage), il n'en demeure pas moins que beaucoup de régions n'interviennent absolument pas dans ce domaine. Totalement démunies, ces enfants se retrouvent exclues de la société dès leur plus jeune âge. L'association les accueille dans des centres où elles pourront suivre un cursus éducatif et être ensuite placées dans une famille d'accueil.

Active dans un domaine que l'on évoque également peu souvent en Inde, l'association *Askam* vient en aide aux enfants de la prostitution à Bombay. Elle

leur offre un gîte convenable pour la nuit et organise des structures de base pour leur insertion sociale.

Autre association consacrant ses efforts pour les enfants, *Sidécole* vient en aide aux orphelins du VIH en Ouganda. Dans un pays à la conjoncture politique difficile, ses responsables accomplissent un travail considérable en établissant des structures d'accueil dans les quartiers défavorisés de la capitale et des villes de province.

Cette année, trois élus de la commune (deux conseillers municipaux et le représentant de l'exécutif aux affaires humanitaires) se sont rendus - à leurs frais - en Ouganda pour constater les réalisations que la municipalité soutient. Relevant le sérieux avec lequel cette association mène ses projets, ces trois personnes ont pu témoigner que les subventions communales étaient utilisées à bon escient.

En Colombie, l'organisation *Foyers Bambi*, se consacre également aux enfants de milieux défavorisés. En les intégrant dans des structures éducatives, en les sortant d'une vie se déroulant la plupart du temps dans la rue, elle tente de les prémunir de dérives criminelles et d'être enrôlés dans les gangs. Notre commission suit également depuis longtemps le travail de *l'Arvan*, une association constituée il y a plus de vingt ans par des habitants de la Commune. Travaillant principalement dans la région du nord (Sahel), elle y a accompli des réalisations durables dans le domaine de la coopération au développement, et a tissé des liens importants avec la population.

Cette année, c'est au Mali que se déploient ses projets. L'intention est de soutenir la culture et l'économie fragile du peuple Dogon. Un ensemble de villages, à l'écart des circuits touristiques – et ne bénéficiant pas de leurs retombées – a fait la demande de construction d'une école, ce à quoi l'Arvan s'est engagée.

Dans le registre du développement durable, *Nordesta* fournit ses efforts depuis de nombreuses années au Brésil. L'association met en place des projets de conservation forestière, tout en élaborant pour les populations locales des plans d'éducation et des programmes visant à conscientiser les exploitants des terres aux problèmes environnementaux. Par ce biais, des espèces animales en danger d'extinction, tels les aras d'Amazonie, ou l'aigle harpie, peuvent espérer un sursis.

Dans le domaine strictement humanitaire, nous avons réitéré notre allocation à des organisations telles que *Médecins sans frontières*, *l'Association des amis de sœur Emmanuelle*, *Voix libres*.

Emmanuel Foëx



Administrative, financière et juridique

La commission, réunie au début du mois de février, a préavisé favorablement la délibération de Fr. 1'500.000.- destinés à l'acquisition d'une surface de 1'687 m² dans le cadre du projet de construction d'immeuble/s à la route de Meinier. Située en zone agricole, cette bande de terrain permettra d'agrandir la parcelle communale, d'une surface de 9'219 m², sise en zone de verdure, sur laquelle porte le projet de logements. Le déclassement, que doit prononcer le Grand Conseil, sera demandé, pour les deux parcelles, en zone 4B. Celui-ci n'étant pas encore intervenu, la délibération a été assortie d'une clause de réserve.

Ce même soir, la commission a aussi donné un préavis favorable à l'ouverture d'un crédit de Fr. 590'000.- destinés à l'aménagement de la zone 30 km/h projetée dans le sud de la commune (secteur dit « Cocuaz »). Les autorités ayant trouvé un accord avec certains riverains opposés à ces aménagements, et le montant proposé étant sur retour de soumission, les commissaires ont donné leur accord.

Réunie pour la présentation des comptes 2009, le 21 avril, la commission a constaté avec satisfaction que, malgré des revenus en baisse de 11% (et en se rappelant que ces chiffres sont basés sur des estimations qui peuvent varier sur les trois ans à venir), les rentrées fiscales communales étaient à nouveau excellentes : Fr. 11'181'844.70. Elle a donc bien naturellement préavisé favorablement les comptes de fonctionnement, d'investissements, du

financement des investissements, ainsi que celui de la variation de la fortune et du bilan au 31.12.2009. Après avoir préavisé favorablement les crédits budgétaires complémentaires, ainsi qu'un crédit d'engagement complémentaire pour les travaux de construction des WC du parc de la mairie, elle a donné son accord à l'engagement d'un montant de Fr. 150'000.- destinés à l'inauguration de la place de Vandœuvres. La commission a ensuite fait un tour d'horizon des projets en cours et futurs.

Le 1^{er} juin, les commissaires auditionnaient M. Pierre Erbeia, ingénieur civil, venu exposer les raisons pour lesquelles un crédit d'engagement complémentaire dans le cadre des travaux du chemin de la Seymaz était nécessaire. Il a expliqué que les progrès sur le gain en décibels des revêtements bitumineux phono-absorbants ont été importants depuis le vote du

conseil municipal, en 2008 ; afin de ne pas poser un revêtement dépassé, il était ainsi proposé à la commission de voter un crédit complémentaire de Fr. 300'000.-, plus-value due à la qualité de ce dernier et à la technique de pose. Ce que la commission a accepté, tout comme elle a préavisé favorablement deux crédits d'étude pour la mise en séparatif, l'un du chemin des Buclines (Fr. 85'000.-) et l'autre du chemin de la Blonde, secteur chemin du Dori-haut de la zone 30 (Fr. 40'000.-).

Il a fallu reconvoquer la commission à la fin du mois de juin déjà, afin qu'elle préavisé une délibération permettant de financer les excédents budgétaires, toujours inévitables. Fait jamais vu par le passé, le conseil municipal avait souhaité un budget 2010 extrêmement équilibré, lors de son élaboration, ce qui laissait une marge de manœuvre pour ainsi dire inexistante à l'exécutif, en cas de dépenses imprévues ou urgentes. Les commissaires ont avalisé la demande de l'exécutif en reconnaissant la nécessité de lui laisser de la marge pour gérer la commune au mieux de ses besoins.

Réunie à la fin de l'été, la commission a donné de nombreux préavis. Elle a ainsi donné son aval aux travaux de rénovation de la mairie, pour un montant de Fr. 720'000.-.

Par ailleurs, un crédit d'engagement complémentaire, de Fr. 205'864.90, lui était demandé pour terminer l'aménagement de la place (coût supplémentaire qui englobe la fête d'inauguration, la plaquette publiée à cette occasion et la rénovation de la terrasse de l'auberge).

Un montant de Fr. 635.000.- a aussi été préavisé favorablement pour la rénovation des façades et la pose de triples vitrages dans l'immeuble 2-4 route de Choulex.

La commission a ensuite préavisé favorablement l'excédent des dépenses et honoraires liés aux études complémentaires portant sur l'immeuble sis 2, chemin du Manoret (maison Bianchi), pour un montant de Fr. 127'290.36. Le préavis favorable qui a suivi concernait le crédit d'engagement destiné aux travaux de transformation de la maison Bianchi. La discussion a au préalable porté sur la question de savoir s'il fallait déduire du montant à préavisé (Fr. 4'020'000.-) les frais d'études. Après vérification, c'est un montant de Fr. 3'500'000.- qui sera soumis au conseil municipal.

La soirée fut longue, car l'exécutif a encore demandé un préavis destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour des logements, une place de jeux et de rencontre et un parking à la route de Meinier. Les commissaires ont donné un préavis favorable au montant de Fr. 318'000.- (la délibération ne

sera finalement votée que lors de la séance du 12 octobre).

Et, enfin, une subvention de Fr. 150'000.- a été attribuée à la Fondation Maisons Mainou pour la réalisation de travaux portant sur l'enveloppe de la maison, d'un intérêt patrimonial certain.

La séance du 12 octobre a été réservée à la préparation du budget 2011, sachant que chaque commission avait établi son propre budget auparavant. Le président releva que l'augmentation des charges est importante, essentiellement due, dorénavant, à la nouvelle loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRFPI). À cette occasion, le président rappela que les communes n'ont pas de contrôle sur les informations données par l'Administration fiscale qui, par ailleurs, peut procéder à des corrections sur les chiffres donnés, plusieurs années après le vote d'approbation des comptes par les conseils municipaux. C'est une des raisons qui font que même si nos résultats sont très bons, nous restons toujours très prudents.

Les questions ont notamment porté sur les indemnités des maire et adjoints, les éventuelles sorties annuelles du conseil, le taux d'occupation de certains employés communaux, la nécessité d'augmenter le poste sécurité, la reprise par le canton de coût de la ligne de bus no 34 – avec, en contrepartie, la suppression du Proxibus, ce dont les communes n'ont pas été informées – et la décision de dorénavant calculer le budget de l'aide humanitaire, non plus sur les charges, mais sur les revenus.

Après avoir approuvé le budget 2011, les commissaires ont encore voté une délibération (avec un montant arrondi à Fr. 330'000.-) permettant l'organisation du concours d'architecture préavisé favorablement le 6 septembre.

Le 1^{er} décembre, la commission a voté un crédit d'étude de Fr. 65'000.- pour un projet d'aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts. Le projet répondant au plan directeur communal et permettant, en plus, de répondre aux exigences de l'Ordonnance fédérale de lutte contre le bruit (OPB), un préavis positif a été donné, sachant toutefois qu'il ne serait pas réalisé durant cette législature.

Et, pour terminer l'année, la commission a préavisé un montant de Fr. 400'000.- destinés à mettre en œuvre l'audit réalisé par les SIG sur l'ensemble de l'éclairage des chemins communaux. Ce montant ne comprend pas le génie civil.

Catherine Kuffer

Communication et technologies de l'information

La publication du journal communal *La Coquille* a occupé en grande partie les séances de la commission. Celui-ci a maintenant près de dix ans d'existence et son rythme de parution évolue entre deux et trois numéros par année. Les sujets traités rendent compte tant des activités du conseil municipal et de la mairie que de la vie communale dans sa diversité. Des dossiers importants peuvent également faire l'objet d'un numéro spécial.

La plupart de textes sont écrits par les membres de la commission et les représentants de l'exécutif. Les habitants de la commune sont toujours les bien-

venus pour exposer leur opinion dans les notices du courrier des lecteurs ou pour traiter d'un thème les intéressant à travers un article plus important.

Le film sur Vandœuvres était cette année 2010 en voie d'achèvement, une présentation publique étant prévue pour le printemps 2011. Pour mémoire, il s'agit d'un film de témoignages d'anciens qui, à travers leur mémoire, évoquent une époque où la commune était très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui.

Emmanuel Foëx

Groupements communaux

Compagnie des sapeurs-pompiers

Au 31 décembre 2010, la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres se composait d'un capitaine, un officier, un sous-officier supérieur, un sergent, trois caporaux, trois appointés et seize sapeurs, pour un effectif de vingt-six personnes (dont deux femmes).

La Compagnie totalise, pour l'année 2010, 40 interventions dont le détail est le suivant, selon la typologie consacrée :

- ▶ 2 incendies-habitation-villa (véranda; cave)
- ▶ 1 incendie-habitation-communs (cuisine)
- ▶ 2 incendie-nature-détritus/poubelle
- ▶ 1 incendie-nature-champs
- ▶ 1 fumée-bâtiment-installation électrique (tableau électrique)
- ▶ 1 fumée-bâtiment-villa (lessiveuse)
- ▶ 1 fumée-habitation-chaufferie (brûleur)
- ▶ 2 inondations-bâtiment-logement (piscines)
- ▶ 1 inondation-appartement-logement
- ▶ 1 inondation-bâtiment-cave (piscine)
- ▶ 1 inondation-voie publique (borne hydrante)
- ▶ 1 inondation-nature canalisation
- ▶ 1 prévention-nature-branches (déblaiement)
- ▶ 2 préventions-voie publique-arbre (déblaiement)
- ▶ 1 prévention-bâtiment (glaçons)
- ▶ 14 destructions de nids d'insectes (guêpes, frelons)
- ▶ 1 récupération d'essaim d'abeilles
- ▶ 4 récupérations d'animaux/oiseaux (chats, cannetons)
- ▶ 2 divers (assistance à personne tombée chez elle; déblaiement suite accident véhicules)

Comme à l'accoutumée, la plupart de ces interventions ont été faites sans le concours des pompiers professionnels du Service d'Incendie et de Secours (SIS), exception faite des interventions feu. Le nombre d'interventions demeurent stables (+2 par rapport à 2009), soit environ en moyenne trois par mois. Les nids de guêpes/de frelons représentent plus d'un tiers des interventions tandis que les interventions pour feu (heureusement de faible importance) et fumée demeurent, comme l'année dernière, significatives (9) et supplantent les interventions pour inondations (6).

Concernant les exercices obligatoires auxquels sont

astreints les sapeurs-pompiers, cinq exercices de compagnie ont eu lieu, six exercices APR (protection de la respiration), ainsi que cinq services moto-pompe (services d'entretien). La Compagnie a en outre passé avec succès l'inspection effectuée par un représentant de la Sécurité civile genevoise le 25 juin.

Les sapeurs ont également assuré durant cette même période diverses gardes de préservation, notamment en août et septembre à l'occasion du traditionnel spectacle organisé dans le parc de la Mairie, de même que lors du Vide-greniers le 1^{er} mai. Certains d'entre eux ont assuré la sécurité lors



À noter que la sapeur Angel Lisalde a été promu au grade d'appointé pour le service fidèle effectué depuis de nombreuses années au sein du corps de sapeurs-pompiers volontaires genevois. *Last but not least*, il convient de préciser que depuis mi-2010 les interventions pour des sinistres sur le domaine privé ne mettant pas en péril les biens et personnes sont facturées par la commune.

Lt. Christophe Imhoos

Pour tout complément d'informations, consultez le site web: www.pompiers-vandoeuvres.ch, également accessible depuis le site de la commune: www.vandoeuvres.ch

de l'inauguration de la place du village en mai, du Marché de Noël en novembre et de l'Escalade en décembre. Ils ont enfin assuré la logistique (sécurité, repas) aux fêtes des Promotions et du 1er août, ainsi que lors du brûlage de sapins dans le parc communal au début de l'année.

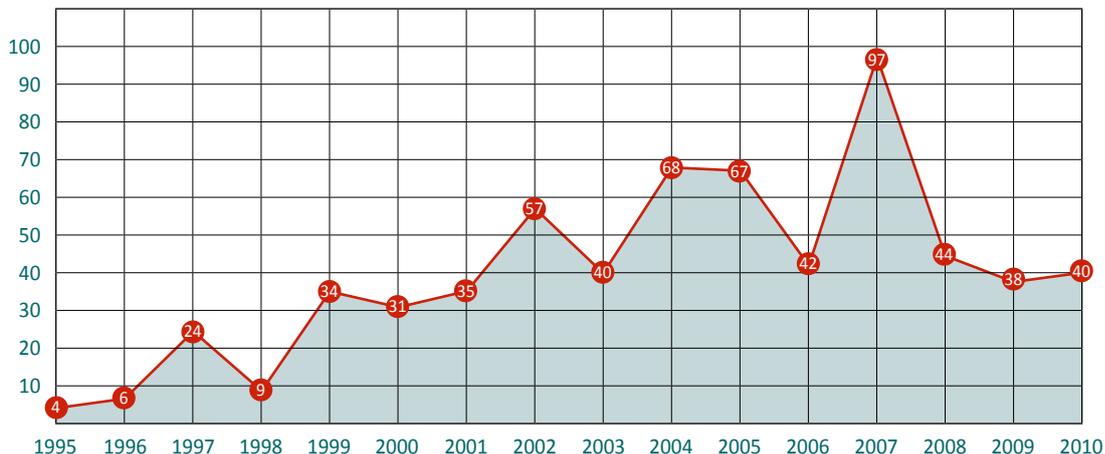
La Compagnie a en outre assisté, par l'entremise de ses représentants, aux assemblées générales annuelles de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers (FGSP) et de la Caisse de secours Arve-Lac. Elle a tenu ses traditionnelles assemblées générales en janvier et juin. Sans compter les réunions quasi mensuelles de l'Etat-major («réunions de cadres»).

Les sapeurs-chauffeurs ont rempli pour la seconde fois leur obligation de conduite de véhicules du service du feu conformément aux prescriptions en vigueur. Par ailleurs, dans le cadre de leur formation continue, divers sapeurs-pompiers ont suivi les formations – continues ou non – dispensées par la Sécurité civile. Le sapeur Frédéric Pradervand a réussi avec succès la formation de base de sapeur-pompier.

Le nombre annuel total d'heures, toutes activités et personnes confondues, s'élève à **868,30 heures**.



Statistique des interventions annuelles (depuis 1995)



Club de bridge de Vandœuvres

On ne change pas une formule qui donne satisfaction... Ainsi les amateurs de bridge de Vandœuvres et des environs continuent à prendre le chemin du centre communal chaque jeudi pour s'adonner à leur jeu préféré. Le club a maintenu le rythme de deux jeudis de parties libres et d'un tournoi la troisième semaine.

Selon une coutume bien établie, les participants au tournoi de l'Escalade ont consacré leur droit de table, leur récompense et leur don à une œuvre de bienfaisance locale. C'est à « Julie et ses restos du

cœur de la Tribune de Genève » que le club a pu verser la somme de Fr. 400.-.

Fidèle à sa tradition, le club de bridge de Vandœuvres accueille avec plaisir tout joueur, quel que soit son niveau, désireux de passer un moment de convivialité dans son sympathique local.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire du club Pierre Walder
T 022 348 87 91

Michel Hagmann, Président

Les Vand' Oeuvriennes

Notre association compte une vingtaine de femmes dont un des buts est de promouvoir les produits issus de l'agriculture de proximité.

Dans cette idée, notre groupe était présent activement lors de la fête automnale « le chemin des céréales », à Presinge, les 16 et 17 octobre 2010. Nous avons pu ainsi consolider le lien entre ville et campagne et développer les échanges entre les membres de l'Union des Paysannes et Femmes Rurales Genevoises (UPFG). Lors de cette manifestation, les Vand'Oeuvriennes ont confectionné des mélanges pour cookies en privilégiant les produits locaux. Le succès remporté nous a incitées à proposer ces mêmes produits sur notre stand lors du marché de Noël de la commune. L'hiver précoce avec son manteau neigeux a donné une atmosphère féerique à la place du village, mais en a empêché plus d'un de rallier Vandœuvres.

Nous étions aussi présentes lors du vide-greniers organisé par la commune, ainsi qu'aux traditionnelles promotions. Afin de terminer l'année par un moment festif et convivial, nous avons embarqué sur le Savoie pour une croisière gourmande !



Avez-vous déjà pensé à rejoindre notre groupe qui ne demande qu'à s'agrandir ? Alors contactez-nous ! Par ailleurs, nous vous annonçons que notre fameuse « Spaghetti-party » villageoise aura lieu dans le courant de l'automne, nous vous en informerons par un tous-ménages.

Isabelle Stalder

Rapport des activités de l'ORPC Seymaz 2010



Cours essai des sirènes le 3 février 2010

Le 3 février s'est déroulé, comme chaque année et partout en Suisse, l'essai des sirènes. Quelques ajustements sont à effectuer.

Rapport d'EM le 10 février 2010 en soirée

Réunion avec l'Etat-Major ayant pour but de mettre au courant les cadres présents des dernières informations émanant de la Sécurité civile, ainsi que de la Confédération, et mener à bien les affaires courantes.

Cours de cadre Pro Natura du 5 mars 2010

Ce cours avait pour but de préparer au mieux l'exercice du 8 au 12 mars. Durant ce jour de préparation, nous sommes allés discuter, sur le terrain, avec le responsable de Pro Natura, et avons pu préparer tout le matériel qui nous paraissait nécessaire pour la semaine.

Cours Pro Natura du 8 au 12 mars 2010

Les hommes sont intervenus dans les bois de Gy au lieu-dit Prés-de-Villette tout près du marais.

Nous avons pour mission de terminer le nettoyage d'une zone vouée à redevenir un marécage et de commencer à éclaircir la bordure du marais. Lors de ce cours, un incorporé c'est encoulé dans une racine et est tombé sur le dos sur une souche. Monsieur Steve Pantet, alors chef d'exercice, a décidé de faire héliporter l'incorporé qui finalement s'est avéré n'avoir « que » trois côtes fracturées.

Cours de cadre appui du 22 septembre 2010

Ce cours avait pour but de préparer au mieux le cours de répétition appui. Durant cette journée, nous nous sommes rendus sur la place militaire d'exercice d'Epeisses et avons mis en place les divers postes.



Cours de répétition appui du 23 et 24 septembre 2010

Pour se rapprocher au plus de la réalité, chaque chef de groupe a reçu en début de matinée une mission dont il ne connaissait rien. Après réception de cette mission, chacun a dû se débrouiller avec les moyens et les hommes mis à sa disposition. Tout s'est très bien passé. Les divers chantiers ont permis d'exercer

les hommes et leurs chefs de manière efficace. Ce cours nous a également permis de recueillir la candidature de plusieurs incorporés pour le groupe de la **FO**rmation Rapidement Engageable.

Cours de répétition : protection assistance et sanitaire du 18 et 19 octobre 2010

Suite des contrôles d'abris privés.

Mise en situations des sanitaires, bandages, hémorragies... Supervision par une ambulancière professionnelle. Utilisation du défibrillateur semi-automatique et massage cardiaque / réanimation.

Cours de répétition : suivi des contrôles d'abris le 5 novembre 2010

Mise à jour des dossiers d'abris dans le programme informatique « Abri 2000 » et préparation du courrier à adresser aux propriétaires d'abris pour qu'ils réparent leurs abris, si nécessaire. Création du CD d'attribution des abris pour le canton.

Rapport d'EM le 11 novembre 2010 en soirée

Réunion avec l'Etat-Major ayant pour but de mettre au courant les cadres présents des dernières informations émanant de la Sécurité civile, ainsi que de la Confédération, et mener à bien les affaires courantes.

Cours de cadre Pro Natura du 19 novembre 2010

Ce cours avait pour but de préparer au mieux l'exercice du 22 au 26 novembre 2010. Durant ce jour de préparation, nous sommes allés discuter, sur le terrain, avec le responsable de Pro Natura, et avons pu préparer tout le matériel qui nous paraissait nécessaire pour la semaine.

Cours Pro Natura du 22 au 26 novembre 2010

Les hommes sont intervenus dans les bois de Gy, au lieu-dit Prés-de-Villette, tout près du marais.

Nous avons pour mission d'évacuer les arbres coupés par les bûcherons. Il a fallu également en tronçonner et en débiter certains sous la surveillance des professionnels. L'exercice s'est parfaitement bien déroulé. Pro Natura, ainsi que les incorporés, ont beaucoup apprécié le travail effectué.

Réunion ORPC Seymaz et Sécurité Civile le 7 décembre 2010 en soirée

Cette réunion avait pour but de mettre à plat les divers soucis de notre organisation. Elle a entre autres permis de formuler les soucis et problèmes que rencontre l'Etat-major et l'office à l'égard de la Sécurité civile. Vous avez reçu le procès-verbal de cette rencontre en début d'année.

Cours OIPCC pour la cours de l'escalade le 3 décembre 2010

Ce cours a été mis sur pied par le canton pour effectuer le déneigement du parcours de la course de l'Escalade du 4 décembre 2010.

Compte rendu financier
Exercice 2010

Compte rendu financier de l'exercice 2010

(art. 48, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984)

Fonctionnement

Revenus

Pour Vandœuvres, le total de la production 2010 des personnes physiques est de mio. 10.800, soit une hausse par rapport à 2009 de 22.73 % ; pour rappel en 2008 la production était de mio. 8.963 pour atteindre en 2009 mio. 8.800.

Les autres postes de recettes présentent tous des améliorations par rapport aux prévisions budgétaires, le total des revenus de l'exercice atteint mio. 11.415.

Charges

Le résultat des dépenses 2010 s'élève à mio 8.737 alors que le budget était de mio 9.554, soit une différence de mio. 817 ou 8.56 % de moins que les prévisions.

Ce montant comprend des économies, des dissolutions de provisions, des travaux non réalisés en 2010 et reportés sur l'exercice 2011 pour mio 1.166, et des charges supplémentaires pour mio. 0.349.

Résultat

Le résultat d'ensemble présente un excédent des revenus de mio. 2.678.

Taux des centimes additionnels : 31

Bilans comparés aux 31 décembre 2009 et 2010

	31.12.2009 Fr	31.12.2010 Fr
ACTIF	69'167'861.74	71'270'545.12
PATRIMOINE FINANCIER	50'008'620.99	47'491'724.52
10 <u>DISPONIBILITES</u>	<u>26'390'360.92</u>	<u>24'889'705.28</u>
100 Caisse	4'579.05	3'431.35
101 Chèques postaux	43'040.35	61'198.70
102 Banques	22'925'048.89	18'604'011.15
103 Compte de dépôt	3'417'692.63	6'221'064.08
11 <u>AVOIRS</u>	<u>9'851'329.34</u>	<u>8'997'743.05</u>
111 Comptes courants	3'313'770.56	2'970'401.25
112 Impôts à encaisser	6'343'562.34	5'800'394.75
115 Autres débiteurs	138'905.39	0.00
116 Avoirs à termes fixes	0.00	0.00
118 Compte de liaison	55'091.05	226'947.05
12 <u>PLACEMENTS</u>	<u>13'766'930.73</u>	<u>13'604'276.19</u>
120 Valeurs à revenus fixes	25'026.63	25'089.18
121 Actions et parts sociales	37'785.00	35'475.00
123 Immeubles	13'704'119.10	13'543'712.01

<u>Bilans comparés (suite)</u>	31.12.2009	31.12.2010
	Fr	Fr
13 <u>ACTIFS TRANSITOIRES</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
130 Intérêts courus	0.00	0.00
139 Autres comptes transitoires	0.00	0.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	19'159'240.75	23'778'820.60
14 <u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>17'330'140.75</u>	<u>21'819'720.60</u>
140 Terrains non bâtis	0.00	0.00
141 Ouvrages de génis civil	6'822'754.55	11'734'857.80
143 Terrains bâtis	10'507'386.20	9'810'160.20
146 Mobilier, machines, véhicules	0.00	274'702.60
15 <u>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</u>	<u>1'749'100.00</u>	<u>1'749'100.00</u>
152 Communes	2'000.00	2'000.00
154 Société d'économie mixte	1'747'100.00	1'747'100.00
16 <u>SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS</u>	<u>80'000.00</u>	<u>210'000.00</u>
165 Institutions privées	80'000.00	210'000.00
HORS BILAN		
Fonds spéciaux	264'628.32	325'029.32
 PASSIF	 69'167'861.74	 71'270'545.12
ENGAGEMENTS	5'957'589.92	5'244'306.59
20 <u>ENGAGEMENTS COURANTS</u>	<u>312'769.92</u>	<u>179'871.59</u>
200 Créanciers	4'779.55	-1'161.10
201 Dépôt de garantie	0.00	2'000.00
208 Compte de liaison	307'990.37	179'032.69
24 <u>PROVISIONS</u>	<u>5'644'820.00</u>	<u>5'064'435.00</u>
240 Compte de fonctionnement	5'644'820.00	5'064'435.00
Financements spéciaux	903'468.04	1'041'493.44
28 <u>ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPECIAUX</u>	<u>903'468.04</u>	<u>1'041'493.44</u>
282 Taxes d'écoulement	293'823.30	237'213.85
283 Abris PC	35'357.05	49'867.40
288 Immeubles locatifs	574'287.69	754'412.19
Fortune	62'306'803.78	64'984'745.09
29 FORTUNE NETTE	62'306'803.78	64'984'745.09
290 Fortune nette	62'306'803.78	64'984'745.09
HORS BILAN		
Fonds spéciaux	264'628.32	325'029.32

Bouclage des comptes 2010

Compte de fonctionnement

Charges	7'512'352.78	Revenus	11'415'254.09
Amortissements	1'224'960.00		
Excédent de revenus	2'677'941.31		
Total	11'415'254.09	Total	11'415'254.09

Investissements nets

Investissements	5'974'539.85	Subventions d'investissements et autres recettes	130'000.00 0.00
Diminution des investissements nets	0.00	Augmentation des investissements nets	5'844'539.85
Total	5'974'539.85	Total	5'974'539.85

Financement

Augmentation des investissements nets	5'844'539.85	Reprise des amortissements	1'224'960.00
Excédent de financement	0.00	Reprise de l'excédent de revenus	2'677'941.31
		Diminution des investissements nets	0.00
		Insuffisance de financement	1'941'638.54
Total	5'844'539.85	Total	5'844'539.85

Variation de la fortune nette

Report au bilan, amortissement	1'224'960.00	Report au bilan	5'974'539.85
Report au bilan financement	130'000.00	Excédent de financement	0.00
Insuffisance de financement	1'941'638.54		
Augmentation de la fortune nette	2'677'941.31		
Total	5'974'539.85	Total	5'974'539.85

Fortune nette au 31 décembre 2010

	2009		2010	
	En francs	En %	En francs	En %
Disponibilités	26.390.360.92	42.35	24.889.705,28	38.30
Réalisables	2990.271.38	4.79	2.711.943.02	4.15
Placements	62.811.63	0.12	60.564.18	0.10
Immeubles	13.704.119.10	21.99	13.543.712.01	20.85
PATRIMOINE FINANCIER	43.147.563.03	69.25	41.205.924.48	63.40
Investissements	17.410.140.75	27.95	22.029.720.60	33.90
Participations permanentes	1.749.100.00	2.80	1.749.100.00	2.70
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	19.159.240.75	30.75	23.778.820.60	36.60
FORTUNE NETTE	62.306.803.78	100.00	64.984.745.08	100.00

Compte budgétaire 2010 de fonctionnement

Charges par nature

BUDGET		RÉSULTAT
2.216.545.00	CHARGES DE PERSONNEL	2.281.182.15
298.240.00	Autorités	276.609.40
1.443.570.00	Traitement du personnel	1.538.393.10
124.820.00	Assurances sociales	130.862.85
159.100.00	Caisse de pension et de prévoyance	166.377.70
68.240.00	Assurance maladie et accident	57.157.70
5.700.00	Prestations en nature	6.737.90
105.175.00	Prestations aux pensionnés	104.094.00
11.700.00	Autres charges de personnel	949.50
2.942.350.00	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	2.584.250.65
76.000.00	Fourniture de bureau, imprimés	77.101.49
281.200.00	Mobilier, matériel, machines	231.045.18
246.000.00	Eau, énergie, combustible	220.081.83
231.750.00	Achats de fournitures et marchandises	198.664.17
527.000.00	Entretien immeuble par des tiers	524.353.80
68.000.00	Entretien objets mobiliers par des tiers	57.722.32
16.000.00	Loyers, fermage, redevances d'utilisation	14.741.50
45.200.00	Dédommagements	25.687.55
1.428.200.00	Honoraires et prestations de tiers	1.218.083.21
23.000.00	Frais divers, cotisations diverses	16.769.60
1.510.000.00	CONTRIBUTIONS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS	1.511.808.70
1.450.000.00	Péréquation financière intercommunale	1.447.699.00
60.000.00	Compensation financière aux communes françaises	64.109.70
861.735.00	DÉDOMMAGEMENTS COLLECTIVITÉS	690.187.66
295.000.00	Au canton	318.989.61
566.735.00	Aux communes genevoises	371.198.05
703.700.00	SUBVENTIONS ACCORDÉES	738.890.75
108.000.00	A des entités communales	108.233.50
465.000.00	A des institutions privées	499.963.35
130.700.00	Aide humanitaire à l'étranger	130.693.90
1.320.262.00	AMORTISSEMENT	930.992.87
105.000.00	Patrimoine financier	- 293.967.13
1.215.262.00	Patrimoine administratif-amortissement ordinaire	1.224.960.00
9.554.592.00	TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	<u>8.737.312.78</u>
45.376.00	EXCEDENT DES REVENUS	2.677.941.31
9.599.968.00	TOTAL COMPTE BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT	11.415.254.09

Revenus par nature

BUDGET		RÉSULTAT
8.919.400.00	IMPÔTS	10.813.108.42
8.836.000.00	Impôt sur le revenu et la fortune (personnes physiques)	10.843.256.85
83.400.00	Impôt sur le bénéfice et le capital (personnes morales)	30.148.43
544.700.00	REVENUS DE BIENS	349.853.46
35.000.00	Intérêts bancaires	30.267.34
200.000.00	Rendement des créances du patrimoine financier	0.00
45.000.00	Rendement des capitaux du patrimoine financier	57.572.50
40.000.00	Participation permanente du patrimoine administratif	54.750.00
224.700.00	Revenus du patrimoine administratif	207.263.62
91.500.00	REVENUS DIVERS	206.562.71
30.000.00	Emoluments administratifs	12.740.00
45.000.00	Redevance pour prestations de service	121.690.75
6.500.00	Ventes de marchandises	14.575.21
10.000.00	Dédommagements de tiers	57.556.75
17.700.00	PART AUX RECETTES CANTONALES	23.729.45
17.700.00	Part à des recettes cantonales	23.729.45
6.668.00	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	4.796.05
6.668.00	Dédommagements des communes genevoises	4.796.05
20.000.00	SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	17.204.00
5.000.00	Subvention du Confédération	5.550.00
15.000.00	Subvention du Canton	11.654.00
9.599.968.00	TOTAL DES REVENUS PAR NATURE	11.415.254.09

Investissements 2010

	Charges
Plan général d'évacuation des eaux (à valoir s/crédit voté le 08.11.04)	7.547.70
Séparatif Tattes Fontaine (à valoir s/crédit voté le 16.06.08)	231.728.40
Aménagement routier de la Seymaz (à valoir s/crédit voté le 10.11.08)	2.850.157.65
Aménagement Place Vandœuvres (à valoir s/crédit voté le 10.11.08)	436.107.85
Zone rencontre ch. Peutets-Place Vandœuvres (à valoir s/crédit voté le 08.12.08)	297.089.00
Séparatif Chemin Vert (à valoir s/crédit voté le 28.09.09)	1.479.614.75
Véhicule service feu (à valoir s/crédit voté le 09.11.09)	52.000.30
Véhicule service voirie (à valoir s/crédit voté le 09.11.09)	222.702.30
Aménagement ch.Cocuaz/, Pré-Moineau, Troupe, Zone 30 (à valoir s/crédit voté le 15.02.10)	199.326.50
Etude sépar. Ch. de la Blonde (à valoir s/crédit voté le 14.06.10)	37.436.70
Subvention d'investissement Maisons Mainou (crédit voté le 13.09.10)	150.000.00
Etude aménagement ch. des hauts Crêts (à aloir s/crédit voté le 13.12.10)	10.828.70
Total du compte des investissements	<u>5.974.539.85</u>

Bureau fiduciaire - Organisation de comptabilités

Rue du Pré-Jérôme 20
1205 Genève

Case postale 396
1211 Genève 4

Tél. : 022 320 02 02

Fax : 022 320 04 04

Membre de l'Union Suisse
des Fiduciaires

STV|USF
Section de Genève

**ATTESTATION DE CONTRÔLE
DES COMPTES**

**Commune de Vandœuvres
Exercice 2010**

Par la présente j'atteste avoir effectué le contrôle des comptes 2010 de la
Commune de Vandœuvres.

Sur la base de ce contrôle, je constate que les comptes annuels sont bien
tenus et sont conformes à la loi, aux statuts ainsi qu'aux règles établies en matière
de comptabilité publique.

Il est estimé que ce contrôle constitue une base suffisante pour former une
opinion.

La liste des vérifications effectuées figure au rapport sur le contrôle des
comptes de la Commune.

Genève, le 25 mars 2011

Christianne LE COMTE
Expert-Comptable
FIDUCIAIRE / SUISSE
Section de Genève

C. Le Comte

Informations communales 2011

Mairie

Route de Vandœuvres 104
1253 Vandœuvres
☎ 022 750 14 18
www.vandoeuvres.ch
info@vandoeuvres.ch

Heures d'ouverture

Matin : du lundi au vendredi 9h00 - 12h00
Après-midi : lundi, mardi : 14h00 - 18h00
Le maire et ses adjoints reçoivent
sur rendez-vous.

Local de vote

Centre communal
Route de Meinier 24

État civil

Chemin des Rayes 3
1222 Vézenaz
☎ 022 722 11 80

École

Enfantine et primaire
Route de Pressy 4
☎ 022 750 22 17

Jardin d'enfants

Le Toboggan
Route de Pressy 2
☎ 022 750 10 01

Garderie

Les Mille et une Pattes
Route de Pressy 2
☎ 022 750 14 08

Paroisse protestante

Place de Vandœuvres 4
Secrétariat et réservation du temple
☎ 022 750 10 86

Paroisse catholique

Route de Choulex 186
1244 Choulex
Père Ryszard KLUBA
☎ 022 750 13 05

A votre service

Cartes de communier

délivrées à la mairie, gratuitement, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une photographie, elles donnent droit à des tarifs préférentiels à la piscine de Thônex et à la patinoire de Sous-Moulin.

Cartes d'identité

Délivrées à la mairie, lundi après-midi de 14h00 à 16h00 et jeudi matin de 9h à 11h ou sur rendez-vous : Mme Francine Rocherieux
☎ 022 750 14 18

Documents nécessaires

Livret de famille ou certificat individuel d'état civil ou acte de famille + attestation d'établissement pour les Confédérés - 1 photographie récente, format 3,5 cm x 4.5 cm visage centré, de face, sans couvre-chef, arrière-plan neutre - ancien passeport ou/et carte d'identité.

Pour les mineurs : Signature obligatoire dès 7 ans révolus et d'un représentant de l'autorité parentale. En cas de parents divorcés, jugement de divorce à présenter.

Délai de livraison : 8 jours ouvrables

Tarifs (à régler à la commande, en argent liquide, frais et port compris) :
Enfant : Fr. 35.-, valable 5 ans
Adulte : Fr. 70.-, valable 10 ans

Passeports

Service des passeports
Route de Chancy 88
1213 Onex
Sur rendez-vous :
☎ 022 546 46 66
ou www.passeportsuisse.ch

Police

Appel de secours

☎ 117

Gendarmerie

Poste de La Pallanterie (route de la Capite)

☎ 022 427 98 60

Heures d'ouverture au public
lundi-vendredi : 16h00 - 18h30
samedi : 10h00 - 12h00

Agent de la police municipale (APM)

M. Frédéric BENNICI

Route de Vandœuvres 104

☎ 022 750 97 35

Service du feu

Appel de secours

☎ 118

Commandant des Sapeurs-Pompiers
de Vandœuvres :

Capitaine Samuel CASTELLA

☎ 022 750 20 22 ou 079 409 27 84

Protection civile

M. Stéphane BARBAT

Chef intercommunal

Chemin de l'Ancien-Tir 18

1252 Meinier

☎ 076 365 44 10

Office intercommunal

Mme Catherine STOKY, mairie de

Chêne-Bougeries

Route de Chêne 136

Case postale 160

1224 Chêne-Bougeries

☎ et fax : 022 349 82 92

Agence postale

Boulangerie pâtisserie tea-room
de Vandœuvres

Route de Meinier 8

☎ 022 794 25 85

Heures d'ouverture

Mardi-vendredi : 6h30 - 18h00

Samedi-dimanche : 6h30 - 17h00

Ramoneur de l'arrondissement

M. Eric COCHARD

☎ 022 733 44 66

Centre d'action sociale (CAS)

☎ 022 420 64 00

www.hospicegeneral.ch

Centre de maintien à domicile

☎ 022 420 20 20

www.fsasd.ch

Adresse et horaires d'ouverture des deux centres :

Rue des Vollandes 38

1207 Genève

Du lundi au vendredi :

08h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Centre communal et sportif

route de Meinier 24

☎ 022 750 11 32

Voirie, espaces verts

Cantonniers communaux

☎ 022 750 12 68

Levée des déchets

M. Th. PRADERVAND (concessionnaire)

☎ 022 752 21 01

☎ 079 625 27 87

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h00

Ferraille, objets encombrants : premier mercredi
du mois, dès 6h30

Déchets de jardin : lundi, dès 13h00 (de mi-janvier
à décembre)

Papier : dernier mercredi du mois, relevé par les
cantonniers, dès 6h30

**Réfrigérateurs, congélateurs, électronique,
électroménager** : repris gratuitement par les
commerces spécialisés

Imprimé à 1'200 exemplaires en août 2011

Editeur : Commune de Vandœuvres

Conception graphique : Anagramme - Genève
www.anagramme.ch



Crédits photographiques : Stéphane Barbat, Thierry Brichet, Samuel Castella, Hervé Despland, Emmanuel Foëx, Jacques Foëx, Claudio Merlini, Roger Meylan, Isabelle Stalder, Catherine Walder.

Impression : Atar Roto Presse SA - Vernier



Rapport administratif-Compte rendu financier 2010

Mairie de Vandœuvres

Route de Vandœuvres 104

1253 Vandœuvres

T 022 750 14 18

info@vandoeuvres.ch

www.vandoeuvres.ch

Heures d'ouverture de la réception

Matin : du lundi au vendredi, 9h00 - 12h00

Après-midi : lundi et mardi, 14h00 - 18h00